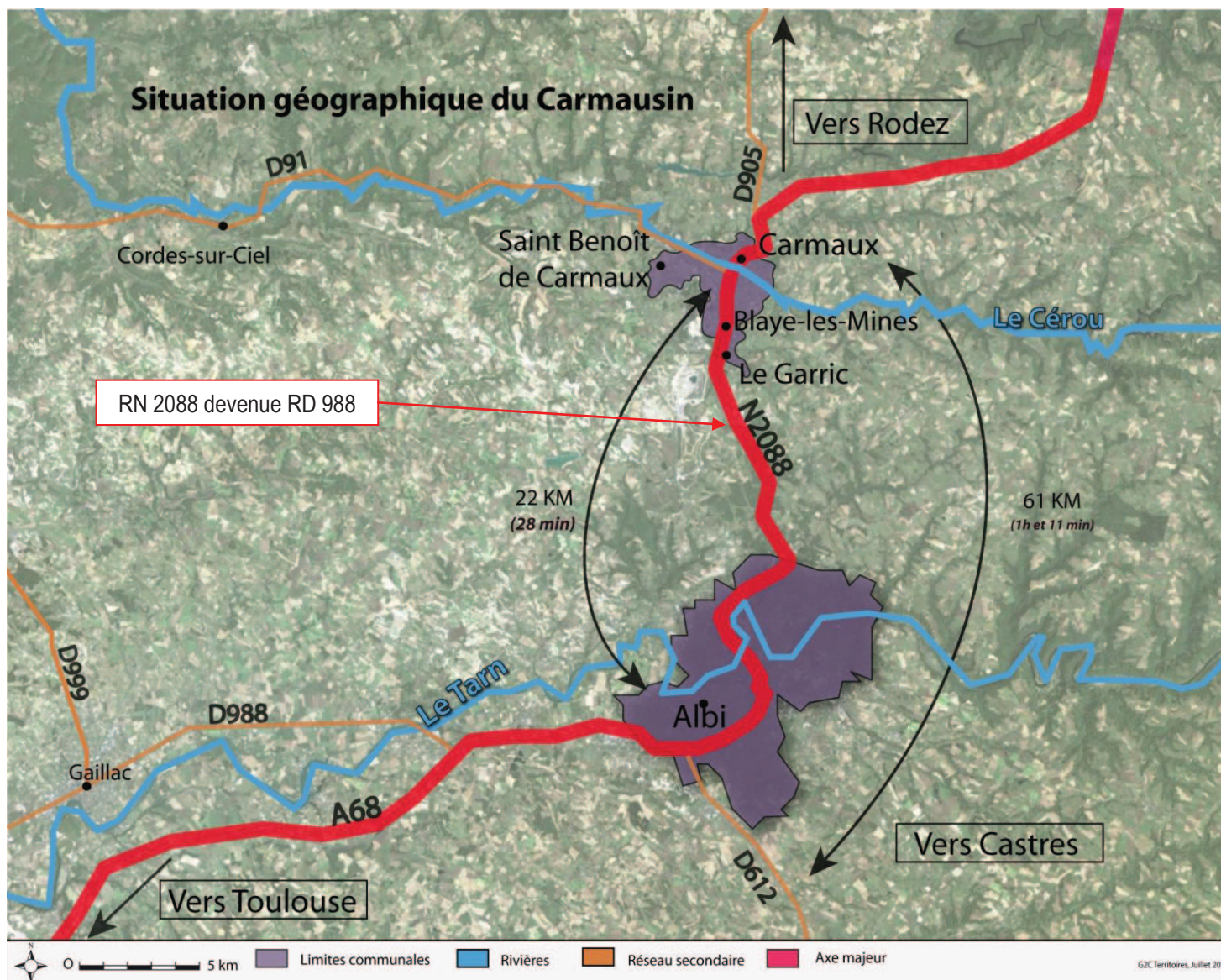


DIAGNOSTIC URBAIN





1. UNE POSITION STRATÉGIQUE



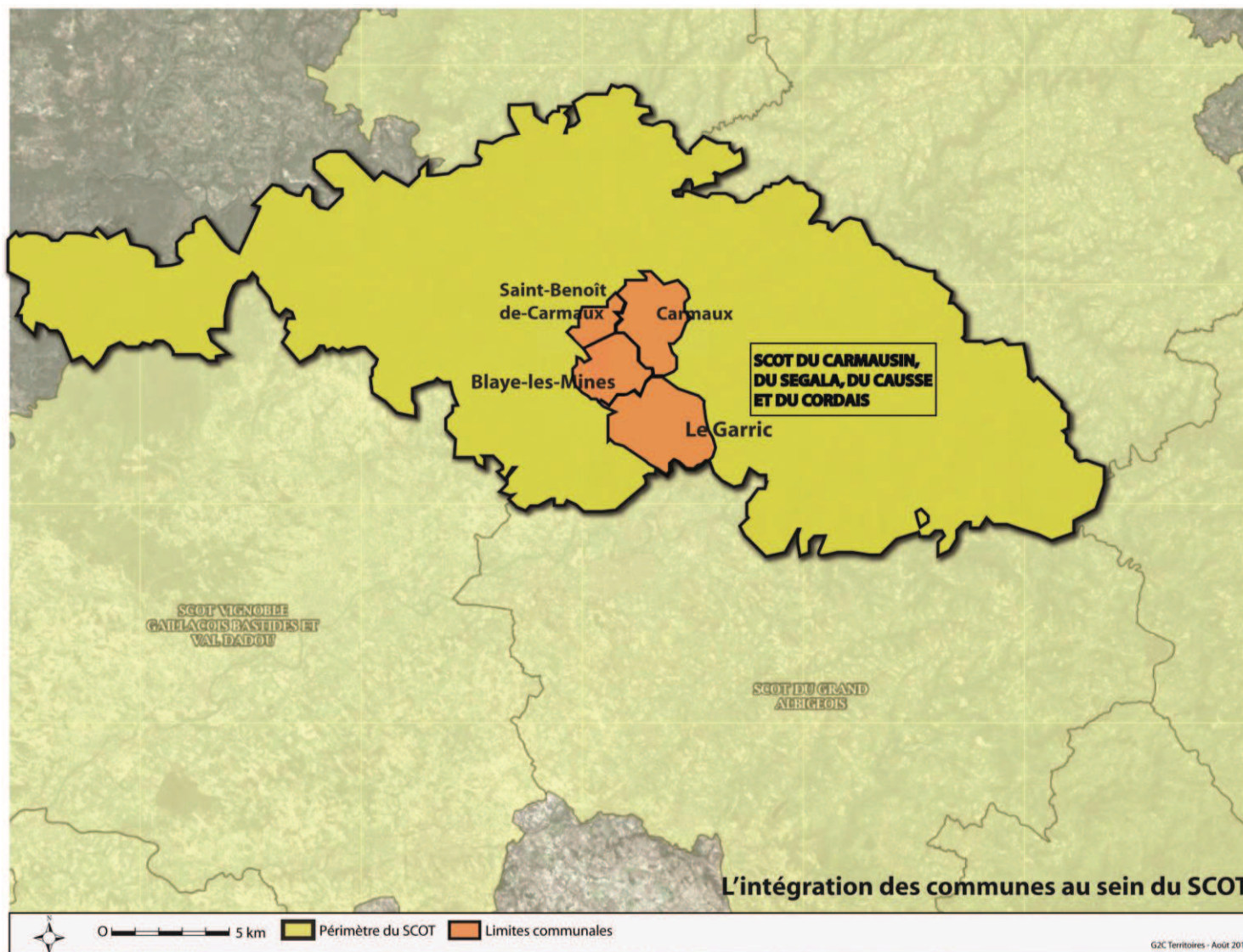
Les quatre communes que sont Carmaux, Saint-Benoît de Carmaux, Blaye-les-Mines et le Garric sont situées dans le département du Tarn.

La RD 988 dessert les communes de Carmaux, Blaye-les-Mines ainsi que celle de le Garric, ce qui en fait un **axe majeur structurant**. Quant à la commune de Saint-Benoît de Carmaux, celle-ci est rendue accessible par le biais d'un réseau secondaire, la D91.

Ces communes s'inscrivent dans l'aire urbaine de Carmaux ainsi que dans le Pays du Carmausin. Le Garric fait partie de la Communauté de Communes de Ségala-Carmausin, les trois autres communes s'inscrivent, quant à elles, au sein de la Communauté de Communes du Carmausin.

Ces communes disposent d'une **grande accessibilité** à la commune d'Albi puisqu'elles sont situées à une vingtaine de kilomètres seulement de celle-ci par l'intermédiaire d'une voie rapide. Elles peuvent donc bénéficier de son dynamisme. Enfin, l'A68 permet de faire la liaison entre Albi et Toulouse.

2. L'APPARTENANCE AU GRAND TERRITOIRE



Les quatre communes ne sont pas encore couvertes par le SCOT rural du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, dont le périmètre a d'ores et déjà été délimité.

L'élaboration de ce Schéma de Cohérence Territoriale permettra de tenir compte des contraintes et atouts d'un territoire aussi diversifié.

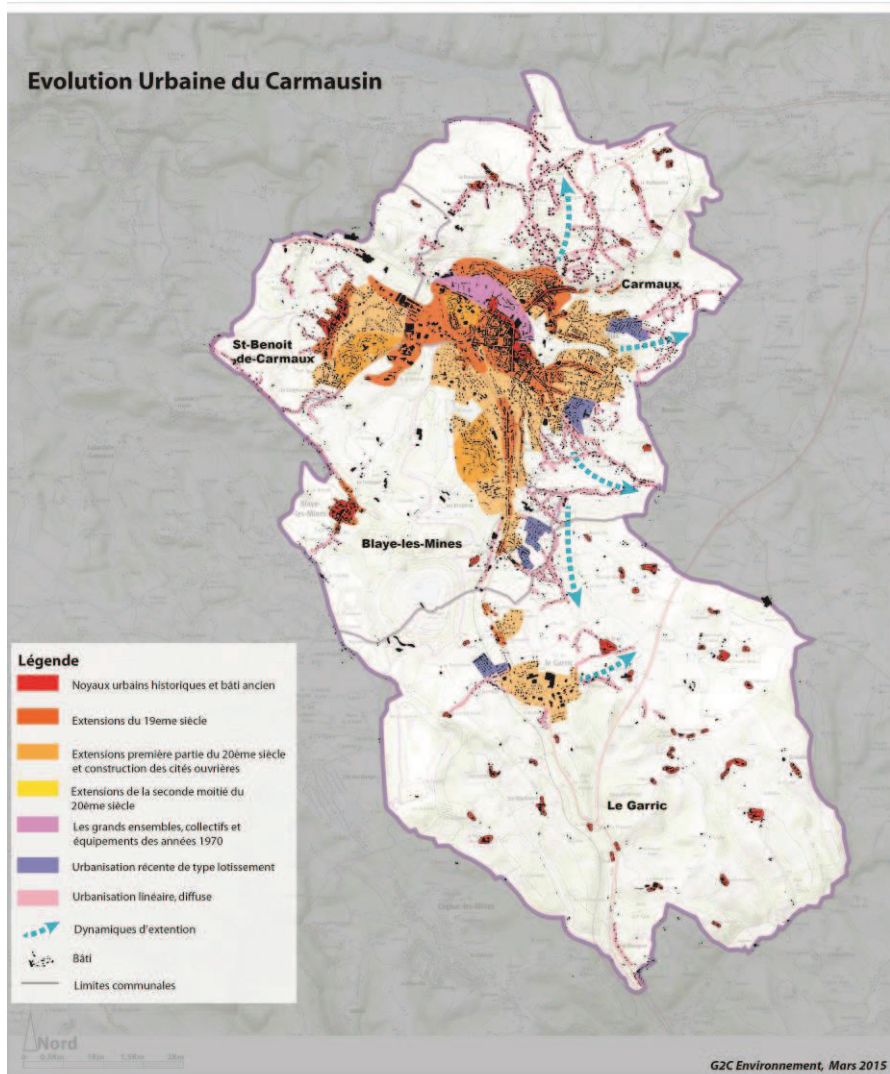
Plusieurs enjeux peuvent être dégagés, un se détache particulièrement : il s'agit d'un enjeu relatif à la mise en place d'un projet de territoire équilibré et partagé au sein du SCoT, connecté avec ses territoires voisins, en particulier l'Albigeois. Le but est donc de rechercher une complémentarité entre ces territoires.

Le PLU devra être en compatibilité avec le SCoT, arrêté au 17 avril 2018, puisqu'il donne les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme.

Enfin, le SCoT devra prendre en considération le Plan Climat air Energie Territorial (PCAET) du Pays de l'Albigeois et Bastides.

3. EVOLUTION DE L'URBANISATION: UN TERRITOIRE QUI S'EST CONSTRUIT AUTOUR DE SON BASSIN INDUSTRIEL

3.1. HISTOIRE DE LA CITÉ PRÉINDUSTRIELLE



Carmaux n'était encore qu'une petite cité préindustrielle au milieu des années 1800, un petit bourg ne comptant qu'un millier d'habitants. La cité s'est établie au bord de la rivière du Cérou, franchissable par un pont aujourd'hui disparu. Les zones inondables contraignirent durablement l'urbanisation de la cité. Le faubourg de Sainte Cécile resta isolé du bourg principal longtemps, expliquant aujourd'hui la double centralité encore visible au sein du paysage urbain.

Quelques petits noyaux villageois étaient présents au sein de la campagne environnante notamment à Saint-Benoit-de-Carmaux et Blaye-les-mines. Quelques hameaux isolés étaient établis sur le reste du territoire en zone rurale, à l'image de Le Garric.

A Carmaux, les voies de communications de l'époque ne permettaient pas le développement de l'urbanisation. Le bourg centre était constitué de petites dessertes locales, prenant la forme de ruelles, non adaptées à l'établissement d'axes structurants. L'axe Albi-Rodez (ancienne RN88) et l'ouverture de l'avenue Jean Jaurès deviendront au milieu du 19^{ème} siècle, les axes principaux de développement de la ville.

L'urbanisation du carmausin s'est développée par la suite en lien avec la montée en puissance de l'industrie minière à la fin du 19^{ème} siècle.



Carte de Cassini du XVIII^{ème} Siècle



Carte d'Etat Major 1822 - 1866

3.2. LES EXTENSIONS URBAINES DU 19^{ÈME} SIÈCLE ET LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'INDUSTRIE



3.2.1. Le développement du bassin industriel du carmausin

Les industries du charbon et du verre étaient encore très modestes au milieu du 19^{ème} siècle, mais leur développement changera profondément le carmausin. Elles augmenteront régulièrement leurs productions, nécessitant une main d'œuvre toujours plus importante, qui entrainera une forte croissance démographique de la commune. La ville va alors se développer, en bénéficiant d'une dynamique commerciale attractive qui renforcera le rayonnement du bourg, en faisant de Carmaux une centralité importante du territoire (emplois, commerces, services).

Le développement de Carmaux va s'accélérer avec l'arrivée de la ligne ferroviaire pour le transport du charbon. La famille Solages, qui exploite les mines, obtient la concession de la ligne Albi-Carmaux, ouvrant un marché plus large aux industries carmausines. La gare s'implante stratégiquement à l'ouest de la ville, à proximité des installations industrielles, puis de la verrerie Sainte Clotilde. Les quartiers périphériques s'urbaniseront rapidement pour loger les ouvriers, et donneront naissance aux faubourgs de Carmaux. Le développement industriel s'empare petit à petit de l'espace rural. L'évolution urbaine de Carmaux est en cours.



3.2.2. De la fin du 19^{ème} au début du 20^{ème} siècle : le renforcement de l'identité urbaine

La production industrielle explose à la fin du 19^{ème} siècle, grâce à la modernisation, les innovations technologiques telles que la mécanisation des chaînes de productions. Les ouvriers sont de plus en plus nombreux, et la ville rencontre des difficultés pour loger tous les nouveaux arrivants. Le marché de l'immobilier est très tendu engendrant une envolée des prix. Malgré une croissance démographique toujours très soutenue à Carmaux, les deux communes voisines Blaye-les-Mines et Saint-Benoit-de-Carmaux profitent de cette situation pour accueillir de nouveaux habitants. La démographie explose, avec une population trois fois plus nombreuse qu'un demi-siècle auparavant : 10 000 habitants à Carmaux, et plus de 15 000 personnes sur l'ensemble des 3 communes du bassin carmausin.



La puissante Société des Mines fût un acteur majeur de l'aménagement de la commune, afin de construire la cité dans l'intérêt de son développement et de son commerce. Mais à partir des années 1890, la Société des Mines et la municipalité de Carmaux vont chacune s'affronter en mettant en concurrence leurs actions urbanistiques. La municipalité développera à cette époque les équipements publics manquant cruellement à la commune et les aménagements urbains : écoles, réseaux d'adduction d'eau, élargissements de rue pour améliorer la circulation interne.

Photos - Paysages urbains carmausins du début du 20ème siècle : quartier de la gare, verrerie Sainte Clotilde, mines et transport du charbon

source : Brochure « Métamorphoses d'une cité » – Ville de Carmaux

A la veille de la Première Guerre Mondiale, la majeure partie de l'espace urbain est en place et le vieux village n'est quasiment plus perceptible. Les différents quartiers de la ville apparaissent avec leurs fonctions propres (industrie, commerce, habitat, transport, services publics, places...). Du fait de l'exploitation des mines de charbon, et de leurs localisations étroitement liées aux caractéristiques géologiques du sous sol, Carmaux n'a pas connu de concurrence entre son développement urbain et économique. L'absence de cohabitation lieux d'habitat et de production a permis d'éviter l'opposition lieux de travail et d'habitations sur le territoire.

3.3. L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PÉRIPHÉRIES AU DÉBUT DU 20ÈME SIÈCLE

La production du charbon atteint des records au début des années 1910, justifiant l'implantation de nouveaux équipements pour la mine, en limite communale ouest. Ce contexte économique explique la croissance démographique toujours soutenue du bassin carmausin. A la suite des mouvements de grèves et des contestations ouvrières de la fin du 19^{ème} siècle, la Société des Mines change de visage, en valorisant le travail des mineurs, tout en prônant une amélioration du cadre de vie. La municipalité de Carmaux va élaborer dès 1926 un projet ambitieux d'aménagement de la ville : alignement des maisons, ouverture des boulevards, électrification des rues, construction d'équipements sportifs... Les parcs urbains au sein de Carmaux vont se développer durant cette période avec la création du Pré-Grand à l'ouest de la ville (aujourd'hui détruit au profit d'une zone d'activité), le Candou, mais également de la base de loisirs de la Sérinié le long du Cérrou.

Cette période va connaître l'émergence des cités ouvrières en périphérie du centre urbain. Le village-rue de Saint-Benoit-de-Carmaux, construit historiquement le long de l'avenue Jean Jaurès, connaît un développement de son urbanisation sur l'est de la commune, avec la construction de la cité ouvrière de Fontgrande, puis celles des Rauquillous et Jean Jaurès. En limite communale de Carmaux, Fontgrande se trouve à proximité des installations industrielles. Les premiers habitants sont accueillis dès 1919. Cette urbanisation nouvelle est reconnaissable par la forme courbe que prennent les voiries le long desquelles sont implantées de petites maisons avec jardins, mais également des espaces et équipements publics de qualité.



Cité ouvrière de Fontgrande : photo aérienne de 1945 (géoportail), le quartier en construction (bulletin municipal de Saint Benoit 2013), Localisation (plan IGN)

Blaye-les-Mines, dont le village historique est implanté le long de la départementale D3, accueillait les cités ouvrières de L'Abeillé et des Bruyères au centre de la commune, non loin du puits de la Tronquié. Ces deux cités seront détruites après l'effondrement de l'activité houillère à la fin des années 1980. Plus à l'est, le développement urbain a continué avec la cité Bellevue, construite plus tardivement dans les années 1940. Elle reprend la forme courbe des voies de circulation visibles sur la cité de Fontgrande. La route d'Albi, véritable entrée de ville de Carmaux, s'est urbanisée de façon linéaire à la fin 19^{ème}, ce qui atténuera considérablement la coupure urbaine entre Blaye et Carmaux.



Cités de l'Abeillé, les Bruyères et Bellevue : photo aérienne de 1945 (Géoportail) Plan de situation actuel (plan IGN)

3.4. LES TRANSFORMATIONS URBAINES DE LA SECONDE MOITIÉ DU 20^{ÈME} SIÈCLE

Les aspirations de la population de l'après guerre évoluèrent fortement après les années 1950. Les familles et les jeunes ménages recherchent des logements spacieux et confortables. Le pavillon individuel continue de se développer, encouragé par le cadre législatif de l'époque et les lois en faveur du logement votées sous la IV^{ème} République. Ce contexte a favorisé l'urbanisation des communes de Blaye-les-Mines et de Saint-Benoît. Les tissus urbains se complexifient avec le développement de petits collectifs, de l'habitat intermédiaire et groupé, et la construction de petites maisons.

La périphérie du centre urbain de Carmaux est également concernée. Les secteurs de développement se sont concentrés sur la partie nord de la commune en rive droite du Cérou et vers la Côte Sainte Cécile, Labenq; mais aussi plus à l'est et au sud vers la Lande, la Jinquié et le Bois Redon. La rive gauche du Cérou est elle aussi urbanisée avec la construction de nouveaux collectifs.



L'hyper centre, quartier historique du Rajol d'hier à aujourd'hui – sources : carte postale du Centre Culturel de Carmaux



L'élément le plus marquant de cette période est la transformation de l'hyper centre de Carmaux. Le quartier historique du Rajol situé entre le nord de la place Gambetta, la mairie et le Cérou fera l'objet d'un projet urbain ambitieux. Composé d'un tissu urbain ancien marqué par l'insalubrité, le Rajol ne répondait plus aux attentes des carmausins en matière d'habitat. La municipalité va faire le choix de constituer autour de la mairie et de la place Gambetta, une nouvelle identité urbaine, en rasant le vieux quartier au profit de logements collectifs.

D'autres projets naitront également avec la construction de grands ensembles (Collectif de la Verrerie - Tour Gineste, Tour des Cambous) et de nouveaux équipements (Stade, groupe scolaire...), venant compléter ceux construits précédemment dans la plaine le long du Cérou.

Localisation des collectifs construits pendant la seconde moitié du 20^{ème} siècle le long du Cérou

3.5. LES DYNAMIQUES RÉCENTES D'URBANISATION : UN ÉTALEMENT URBAIN IMPORTANT SUR UN AXE NORD-SUD DU TERRITOIRE

La fin du 20^{ème} siècle sera marquée par la fermeture de nombreux puits d'exploitation minière et un déclin démographique marqué. L'urbanisation du territoire se poursuit au gré de projets plus individuels, et de façon très diffuse. Les maisons individuelles se multiplient, à la fois le long des routes, mais aussi de manière plus organisée avec la construction de lotissements. Cette urbanisation parfois tentaculaire est particulièrement visible au nord et à l'est de Carmaux. Ce développement urbain a tendance à gagner de plus en plus l'espace rural situé en périphérie des centres urbains et des axes principaux de circulations. L'urbanisation des lignes de crêtes est considérable. L'urbanisme projeté du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle a laissé place à une urbanisation au fil de l'eau, très consommatrice d'espace.

C'est dans cette dynamique que la commune de Le Garric, plus au sud, située sur l'axe Albi-Carmaux commence à s'urbaniser entre 1970 et 1980. Les pavillons individuels s'implantent, suivis des premiers lotissements. Les prémices de la zone d'activité apparaissent peu avant les années 1990. Le développement de l'activité économique sur la commune, et l'arrivée de nouveaux habitants, s'accompagnera les années suivantes de la construction d'une centralité nouvelle, autour des équipements communaux (écoles, stade, mairie, salle polyvalente...).



Le Garric, urbanisation récente créatrice d'une nouvelle centralité



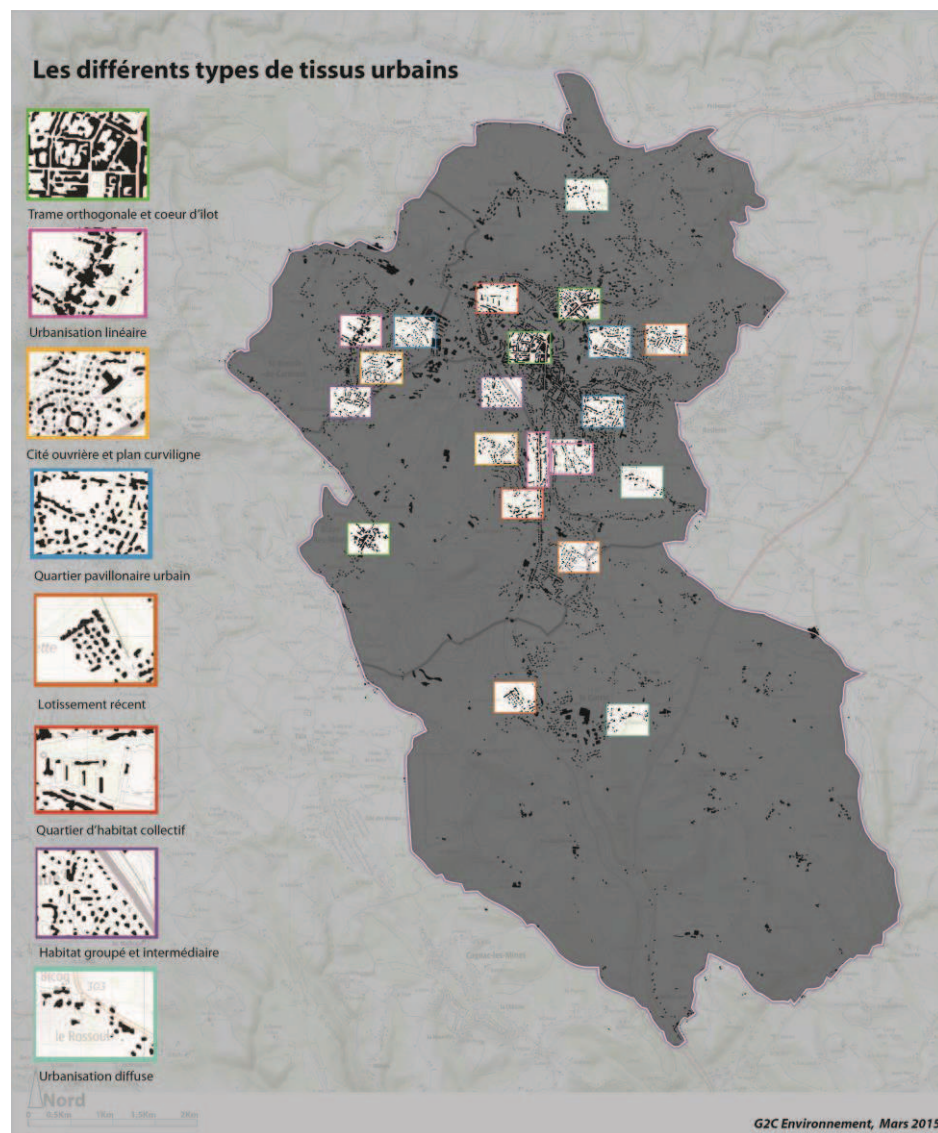
Enjeux pour le territoire du carmausin :

- la prise en compte de la construction historique du territoire
- la conservation des quartiers historiques
- la prise en compte des qualités urbaines des différents tissus urbains et des problématiques soulevées

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- conserver l'identité communale représentée par son passé industriel et ses paysages ruraux
- conforter l'espace urbain actuel
- préserver le quartier de Fontgrande
- préserver le caractère original du village-rue

4. LA GRANDE DIVERSITÉ DES TISSUS URBAINS DU CARMAUSIN



L'évolution urbaine qu'a connue le carmausin au cours des deux derniers siècles s'explique par une forte croissance démographique liée au développement économique de Carmaux. Les tissus urbains se sont constitués autour du centre bourg, avec une urbanisation structurée le long des principaux axes de circulation. Les transformations urbaines qui se sont succédées du 19^{ème} au 20^{ème} siècle expliquent la grande diversité de tissus urbains qui caractérisent le territoire :

- La trame orthogonale et les cœurs d'îlots des centralités urbaines
- L'urbanisation linéaire le long des voies de circulation
- Les cités ouvrières du début du 20^{ème} siècle et leurs plans curvilignes
- Les quartiers pavillonnaires urbains
- Les lotissements récents des années 2000
- Les quartiers d'habitats collectifs des années 1970
- L'habitat intermédiaire et groupé
- L'urbanisation diffuse aux franges de l'espace rural

4.1. L'ORGANISATION EN ILOT DES CENTRALITÉS HISTORIQUES : CARMAUX, SAINTE CÉCILE, BLAYE-LES-MINES



Le tissu urbain en forme d'îlots des centralités historiques, exemple de Carmaux

Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)

4.1.1. Occupation du sol

Les centralités urbaines du territoire du carmausin sont caractérisées par la présence d'îlots, où le bâti ancien est composé de logements, dont un nombre important sont vacants. Les commerces et services sont présents en rez-de-chaussée, en nombre important à Carmaux, notamment le long des axes structurants et des places de la ville.

4.1.2. Tissu urbain, densités et implantations

Le tissu urbain s'organise autour de la voirie, respectant une trame orthogonale marquée, issue des extensions urbaines du 19^{ème} siècle. Les rues sont structurées par l'alignement du bâti, où les entrées des bâtiments donnent directement sur rue. Les parcelles sont majoritairement de petites superficies, en moyenne de 300 m². A noter que les plus petites sont inférieures à 200m² et que les plus grandes, bien que rares, avoisinent les 1000m². A Blaye-les-Mines, les îlots sont de tailles plus modestes, et le tissu urbain est davantage organisé en damier assez resserré avec de petites ruelles. On retrouve des fonds de parcelles arborés à l'arrière du bâti, avec des jardins, participant à la qualité de ces espaces urbains denses. Cependant, ces espaces verts privés restent peu visibles depuis l'espace public, excepté aux endroits où une rupture dans le bâti est présente. Certains îlots présentent également des cours intérieures.

Les gabarits des bâtiments sont le plus souvent compris entre R+1 et R+2. Quelques rares R+3 sont présents principalement à Carmaux.

4.1.3. Typologies d'habitat

Les logements de ces espaces sont anciens, souvent mitoyens, prenant la forme de maisons de ville ou de petits immeubles.



Paysages urbains des ilots denses des centralités / Perception des cœurs d'îlot végétalisés depuis l'espace public - Carmaux, rue Victor Hugo



Ilot moins dense, offrant une place importante aux jardins à l'arrière du bâti sur des parcelles allongées – Sainte Cécile



Ilots composés de maisons de ville souvent en R+1, avec quelques R+2, aux ruelles étroites – Village de Blaye-les-Mines

4.1.4. Aspect des constructions anciennes

Menuiserie/ ferronnerie	Volets majoritairement en bois de différentes couleurs, parfois en PVC et stores /portes souvent en bois avec parfois parties vitrées et fer forgé
Façade	Crépi ou béton aux nuances très diverses, sans réelle cohérence, quelques façades en pierres ou briques de façon éparse / fenêtres et ouvertures très souvent rectangulaires/ quelques logements avec balcons en fer forgé / Plusieurs bâtiments où l'ensemble des volets de la façade sont fermés, pouvant indiquer leur vacance.
Toiture	Bâti ancien avec toiture en double pente, quelques maisons de villes situées aux angles des îlots disposés d'une toiture à trois pentes.
Hauteur	R+1 à R+2 avec quelques R+3 assez localisés (exemple : avenue Jean Jaurès à Carmaux)

4.2. L'URBANISATION LINÉAIRE : DU VILLAGE RUE AU QUARTIER PAVILLONNAIRE



1. Village-rue de Saint-Benoit-De-Carmaux



2. Développement linéaire de Blaye-les-Mines le long de la RD 988, véritable entrée de ville pour Carmaux



3. Développement pavillonnaire linéaire entre Blaye-les-Mines et Carmaux

Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)

4.2.1. Occupation du Sol

L'urbanisation linéaire s'observe sur le territoire en de nombreux secteurs, mais ne s'est pas développée durant les mêmes périodes. Les formes urbaines produites présentent de grandes similitudes. Le bâti se développe le long des voies, avec de l'habitat mais également des commerces notamment sur les centralités et les axes majeurs.

4.2.2. Tissu urbains, densités et implantations

L'élément commun aux trois exemples choisis est l'organisation du bâti très linéaire le long des voies. Les maisons sont alignées sur les voies de circulation, sur des parcelles souvent allongées, offrant des espaces extérieurs privatifs et des jardins à l'arrière du bâti.

A Saint-Benoit-de-Carmaux, ce tissu urbain est composé d'un bâti ancien, visible sur les cartes d'Etat Major. Le village est constitué de maisons de ville souvent en R+1 avec portes sur rue, qui se sont agglomérées au cours du temps. Le bâti est présent sur l'ensemble des parcelles au cœur du village. Ces dernières sont de très petites tailles. Les jardins occupent des parcelles allongées dont les superficies moyennes sont comprises entre 500 et 1000m². Les densités sont modérées, avoisinant les 30 à 40 logements à l'hectare dans le village, offrant une ambiance très minérale et urbaine. Autour de ce tissu urbain dense, des parcelles encore non urbanisées sont présentes, notamment entre le village-rue et le quartier de Fontgrande. Le potentiel de ces espaces en termes de développement urbain est intéressant. Une couture urbaine entre les deux secteurs permettrait de conforter le village.

A Blaye-les-Mines, cette organisation se retrouve le long de la route historique Carmaux-Albi, la RD 988. L'urbanisation est plus récente, mais a pris appui sur quelques éléments bâtis du 18^{ème} et 19^{ème} siècle, également visibles sur la carte d'Etat Major. La forme linéaire est encore plus marquée, et s'étend sur près de 2km de Carmaux à Le Garric, formant une véritable entrée de ville pour Carmaux. La coupure urbaine entre les deux communes s'avère de moins en moins perceptible. Les densités sont plus faibles entre 10 et 15 logements à l'hectare. La superficie des parcelles est souvent comprise entre 400 et 700m². Les jardins s'organisent en bandes très allongées à l'arrière du bâti.

Cette organisation se répète entre Blaye-les-Mines et Carmaux de façon plus lâche (environ 8 logements à l'hectare). Le bâti est agencé autour des éléments structurants de l'espace : voies, ruisseaux, boisements... Les pavillons sont implantés une nouvelle fois en bord de voies avec à l'arrière, de longs jardins approchant les 1000m². Le parcellaire y est très homogène.

4.2.3. Typologies d'habitat

Le « village-rue » de Saint-Benoit de Carmaux est composé de maisons de ville avec façades sur rue organisant l'espace public, généralement en R+1. Quelques rares R+2 sont présents. Ces mêmes typologies sont visibles à Blaye-les-Mines avec cependant une dédensification du front de rue en direction d'Albi. Elles sont alternées avec des maisons pavillonnaires dans les quartiers résidentiels, en s'éloignant des axes majeurs.



Place de l'église avec espaces publics de qualité et maisons sur rue – Saint-Benoit-De-Carmaux



*Avenue Jean Jaurès : axe structurant le village-rue. Front de rue au paysage urbain très minéral. Place sur l'avenue Jean Jaurès avec commerces et espaces de stationnements
Saint-Benoit-de-Carmaux*



Urbanisation le long de la RD 988 : une densité qui évolue en s'éloignant de Carmaux – Blaye-les-Mines



Urbanisation linéaire des quartiers pavillonnaires entre Carmaux et Blaye-les-Mines. Vue sur les fonds de parcelles jardinées et la rue sur laquelle s'appuie le bâti.



4.2.4. Aspect des constructions

Menuiserie/ ferronnerie	Volets majoritairement en bois de différentes couleurs, parfois en PVC / portes souvent en bois avec parfois parties vitrées et fer forgé
Façade	Crépi ou béton aux nuances très diverses, quelques façades en pierre notamment sur les maisons individuelles entre Blaye et Carmaux / fenêtres et ouvertures très souvent rectangulaires, donnant parfois au niveau du R+1 sur des balcons
Toiture	Bâti avec toiture en double pente majoritaires, quelques maisons de villes situées aux angles des îlots dispose d'une toiture à trois pentes
Hauteur	R+1 à R+2

4.3. LES CITÉS OUVRIÈRES DE SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX ET BLAYE-LES-MINES



Cité ouvrière de Fontgrande sur l'est de la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, à la trame viaire curviligne

Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)

4.3.1. Occupation du sol

Les cités ouvrières se sont développées sur les communes périphériques de Carmaux, à Saint-Benoit-de-Carmaux et Blaye-les-Mines pendant la première partie du 20^{ème} siècle. Les maisons individuelles typiques caractérisent le paysage urbain. De grands équipements publics sont encore présents notamment sur la cité ouvrière de Fontgrande (années 1920) à Saint-Benoit-de-Carmaux, témoins de la démographie importante du carmausin au début du siècle dernier : écoles, équipements sportifs, espaces publics...

4.3.2. Tissu urbain, densités et implantations

Leurs caractéristiques reposent sur l'implantation de maisons individuelles le long de voiries courbes, structurant les quartiers. Les maisons sont le plus souvent alignées sur la voirie, disposant de jardins à l'arrière du bâti, assurant la présence d'une véritable trame végétale interstitielle, visible depuis l'espace public. Ce tissu urbain est peu dense.

A Fontgrande, de nombreuses maisons sont mitoyennes. Les parcelles ont des superficies moyennes comprises entre 400 et 500 m². Les densités à l'hectare avoisinent les 18 logements.

Sur le quartier Bellevue, les parcelles ont des superficies plus diversifiées. Elles sont souvent supérieures à 1000m², pouvant parfois dépasser les 2000m² ou au contraire, approcher les 500m². Les densités fluctuent également, plus fortes sur la partie est, en lien avec une mixité des typologies de logements, plus lâches en limite urbaine ouest.

4.3.3. Typologie d'habitat

A Fontgrande, les maisons individuelles et mitoyennes se partagent l'espace, avec un style architectural typique, faisant aujourd'hui l'objet d'une réflexion au sein de la municipalité, pour l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) visant à préserver le quartier. Les gabarits varient du R+1 au R+2.

A Blaye-les-Mines, le quartier Bellevue (années 1940) au nord-est de la commune, a connu des évolutions successives, qui s'observent aujourd'hui par une mixité de typologies, venues se greffer sur la trame urbaine d'origine. Les maisons individuelles et mitoyennes sont principalement présentes sur la partie ouest du quartier, tandis que l'est est composé d'une plus grande diversité d'habitat, qui s'explique par des recompositions du tissu urbain pendant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. On retrouve des formes architecturales se rapprochant de l'habitat intermédiaire, composés de garages en rez-de-chaussée, de logements en R+1 et R+2 avec des espaces extérieurs prenant la forme soit de petits jardinés soit de terrasses.



Paysages urbain de Fongrande et ses maisons typiques de la cité ouvrières des années 1920 – Saint-Benoit-de-Carmaux



La diversité du bâti sur l'ancienne cité ouvrière du quartier Bellevue – Blaye-les-Mines



4.3.4. Aspect des constructions

Menuiserie / ferronnerie	Volets majoritairement en bois sur le bâti du début du 20 ^{ème} siècle / bandeaux de bois au dessus de certaines portes, charpentes apparentes
Façade	Maisons de la cité ouvrière présentent des façades dont certaines avec enduit coloré et blocs de construction apparents, ponctués de schiste roux, grès, briques, faux balcons, supports à jardinières / Crépi ou béton pour les constructions plus récentes sur Bellevue
Toiture	Toits en double pente, avec décrochés selon les maisons
Hauteur	R+1 à R+3

4.4. LES QUARTIERS PAVILLONNAIRES URBAINS



Quartiers pavillonnaires urbains en périphérie des centralités, exemple sur l'est de Carmaux, quartier La Lande

Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)

4.4.1. Occupation du sol

Principalement situés en périphérie du tissu urbain dense, les quartiers pavillonnaires sont résidentiels. Composés en majorité de logements individuels, ils sont plus ou moins denses en fonction de leur proximité au centre urbain et des dynamiques d'urbanisation qu'ils bénéficient.

4.4.2. Tissu urbain, densités et implantations

Le tissu urbain s'est construit au fil des extensions urbaines au cours du 20^{ème} siècle. On y retrouve encore une organisation parfois semblable aux îlots des centres anciens. Les cœurs végétalisés sont toujours perceptibles avec la présence de nombreux jardins. Le bâti est implanté en bord de voirie avec certains pavillons alignés sur les rues. Les maisons plus récentes prennent place aux milieux des parcelles.

Les parcelles sont de dimensions variables, avec des superficies souvent comprises entre 600 et 1000m². Les densités à l'hectare avoisinent les 15 logements. Les espaces privatifs extérieurs sont nombreux. Les jardins créent une trame végétale marquée, assurant de larges respirations dans l'organisation du bâti. Certains îlots s'urbanisent de façon aléatoire, faisant évoluer la trame urbaine sans réelle cohérence, au gré des projets. Les espaces publics sont très minoritaires.

Le bâti est de plain pied ou en R+1.

4.4.3. Typologies d'habitat

Principalement des maisons individuelles, quelques rares maisons en bande assurant une économie du foncier.



Les quartiers pavillonnaires en périphérie des centres urbains : Sainte Cécille, la Jinquié – Carmaux, Blaye-les-Mines



4.4.4. Aspect des constructions

Menuiserie / ferronnerie	Volets en bois de différents coloris, éléments en fer forgé visibles sur certains logements : rampes d'escalier, portails, balcons
Façade	Façades sont variées : crépies, enduit béton, pierres ou briques apparentes
Toiture	Double pente majoritairement, quelques toitures à pente à quatre pans
Hauteur	Plein pied et R+1 majoritairement

4.5. LES LOTISSEMENTS RÉCENTS



*Lotissements récents excentrés du tissu urbain, exemple à Le Garric,
Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)*

4.5.1. Occupation du sol

Les lotissements sont issus d'une urbanisation récente, qui a principalement débuté depuis le début des années 2000, à vocation exclusivement résidentielle. Ils sont souvent excentrés des bourgs, où présents dans les tissus pavillonnaires périphériques aux centres urbains.

4.5.2. Tissu urbain, densités et implantations

Les maisons individuelles sont implantées au milieu des parcelles, en recul de la voirie. Celle-ci prend fréquemment la forme d'impasse, ne desservant que les lots urbanisés, sans liens au centre bourg. La superficie moyenne des parcelles est comprise entre 800 et 1000 m². Les densités sont faibles, avoisinant les 10 logements à l'hectare.

4.5.3. Typologies d'habitat

Le bâti est caractérisé par des maisons individuelles de plain pied ou en R+1, plus ou moins standardisées, avec jardins privatifs clôturés, sans orientations particulières.



Lotissement à Le Garric, lieu dit La Barrabié – Lotissement à Blaye-les-Mines, lieu dit Les Cantaures

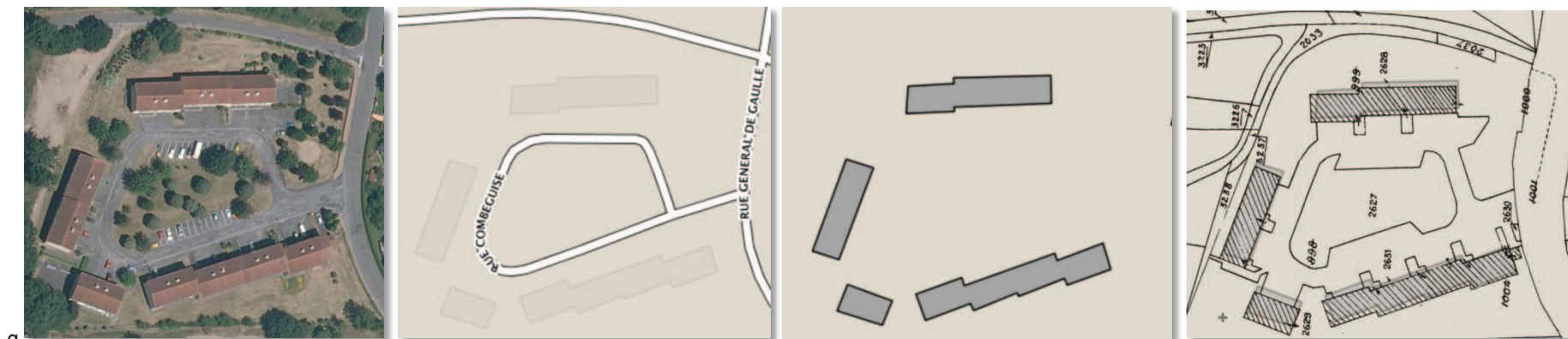


Lotissement impasse de la Rivayrolle quartier La Lande – Carmaux

4.5.4. Aspect des constructions

Menuiserie / ferronnerie	Volets en bois ou PVC
Façade	Façades crépies, couleurs : rose, orangé, beige
Toiture	Toits double pente, voire quatre pentes notamment sur les R+1,
Hauteur	Plain pied / R+1

4.6. LES QUARTIERS D'HABITAT COLLECTIF



Les secteurs d'habitat collectif, entre densité verticale et espaces partagés, exemple de Blaye-les-Mines, sud du quartier Bellevue

Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)

4.6.1. Occupation du sol

Les quartiers d'habitat collectif sont nombreux sur le carmausin. On les retrouve principalement le long du Cérou à Carmaux (cité Gourgatieu, cité du Cérou, quartier du Rajol, quartier Gineste, cité de la Verrerie, avenue de l'Europe...) entre le quartier Bellevue et les Bruyères à Blaye-les-Mines, ainsi qu'au sud-est de Saint-Benoit-de-Carmaux (cité Al Claus, L'Embouage). Les ensembles sont souvent de formes rectangulaires, allongées, avec un nombre important de logements.

4.6.2. Tissu urbain, densités et implantations

Le tissu urbain est déconnecté de la voirie principale, desservi par des rues secondaires donnant accès aux poches de stationnement présentes en pieds d'immeubles. Entre les bâtiments, on retrouve fréquemment de larges espaces verts, formant des zones de respiration entre le bâti qui apparaît parfois comme imposant. Sur certains secteurs, l'habitat collectif se juxtapose à une trame urbaine plus ancienne. C'est le cas sur le quartier du Rajol au centre historique de Carmaux, créant une forme de confrontation dans le paysage, avec une diversité du bâti, s'opposant à l'identité urbaine historique des lieux.

Si à Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux les logements collectifs sont implantés en périphérie proche des centres, à Blaye-les-Mines ces secteurs d'habitat sont parfois isolés du reste de la commune, éloignés des services et des commerces.

Les densités en termes de nombre de logements sont fortes, compte tenu des gabarits des bâtiments et de leur faible emprise au sol.

Quelques exemples : Cité Gourgatieu, environ 40 logements par immeubles soit environs 60 à 80 logements par hectares

Collectifs du quartier les Bruyères à Blaye-les mines : environs 30 à 40 logements par hectares

4.6.3. Typologies d'habitat

Les collectifs sur le carmausins présentent différentes typologies. Les gabarits les plus importants sont localisés à Carmaux, où l'on retrouve souvent des bâtiments en R+4 / R+5 sous forme de barres rectangulaires, et quelques petits collectifs en R+2. Ponctuellement, des ensembles plus imposants sont observés. C'est le cas sur la cité du Cérou, avec un collectif en R+9.

A Blaye-les-Mines et Saint-Benoit-de-Carmaux, les collectifs sont moins importants, souvent en R+2, mais reprenant les caractéristiques de cette typologie.

Ces secteurs rassemblent une part importante du parc social du carmausin.



Opération récente d'habitat collectif, réalisée en rive droite du Cérou – Carmaux



Rupture dans le paysage urbain entre bâti ancien et logements collectifs des années 1970- Quartier du Rajol, Carmaux



Cité du Cérou et Cité Gourgatieu à proximité du centre urbain et des équipements sportifs – Carmaux

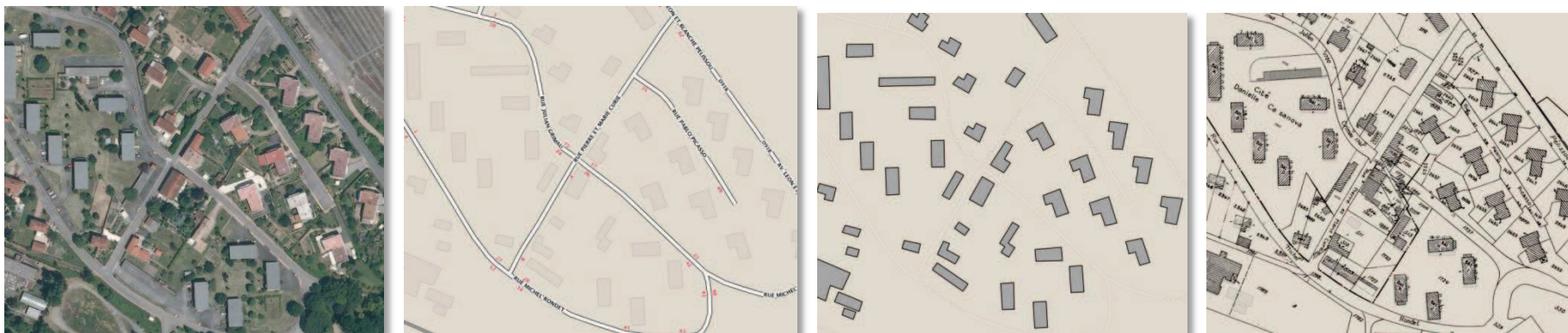


Cité Al Claus à Saint-Benoit-de-Carmaux et collectifs du quartier les Bruyères à Blaye-les-Mines : des typologies similaires

4.6.4. Aspect des constructions

Menuiserie / ferronnerie	Peu de menuiseries en bois, volets souvent en PVC roulant, ou en métal
Façade	Majoritairement crépie, de couleurs variées, utilisation de la brique sur certains bâtiments de Carmaux (cité du Cérou). Présence de balcons ou de porte-fenêtre avec garde corps
Toiture	Double pente ou toiture terrasse
Hauteur	Collectifs du R+2 au R+5, pouvant rarement atteindre le R+9 (Carmaux)

4.7. LES SECTEURS D'HABITAT GROUPÉ OU INTERMÉDIAIRE



Tissu urbain composé d'habitat intermédiaire maisons jumelées, exemple sur le nord de Blaye-les-Mines, quartier La Grillatié

Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)

4.7.1. Occupation du sol

Quartier résidentiel construit après les années 1950.

4.7.2. Tissu urbain, densités et implantations

Le tissu urbain est assez lâche, s'organisant autour des voiries de façon symétrique. Entre le bâti, les espaces verts sont très présents, soit sous la forme de jardins privés, soit en espaces verts partagés, avec des éléments visibles d'appropriation de l'espace par les résidents, notamment en pied d'immeuble (plantations, jardinage). Les parcelles ont des superficies moyennes approchant les 600m². Selon les typologies de logements, la densité varie entre 16 et 24 logements à l'hectare.

4.7.3. Typologies d'habitat

Le bâti est caractérisé par des logements se rapprochant de l'habitat intermédiaire avec la présence d'espaces extérieurs, une gestion des vis-à-vis grâce à l'orientation des maisons mitoyennes. Les petits collectifs forment de l'habitat groupé, aux densités moins importantes que celles des opérations de logements collectifs rencontrées sur les cités de Carmaux.



Habitat groupé sur la commune de Blaye-les-Mines, quartier Bellevue et La Grillatié



Maisons mitoyennes se rapprochant de l'habitat intermédiaire : gestion des vis-à-vis, espaces extérieurs. Blaye-les-Mines, quartier de la Grillatié

4.7.4. Aspect des constructions

Menuiserie / ferronnerie	Volets en fer ou stores PVC / bois
Façade	Enduit béton ou crépi de couleurs pasteltes, briques apparentes sur certains logements de la Grillatié
Toiture	Nombreuses toitures terrasses / Toits double pente avec décrochés sur l'habitat groupé du quartier Bellevue
Hauteur	R+1 / R+2

4.8. LE DÉVELOPPEMENT DIFFUS DE L'URBANISATION AUX FRANGES DE L'ESPACE RURAL



*Urbanisation diffuse et création de nouvelles centralités, exemple à Le Garric,
Photo aérienne, voirie, bâti, parcelles cadastrales (source : Géoportail)*

4.8.1. Occupation du sol

L'urbanisation diffuse s'est développée aux franges de l'espace rural, autour des petits hameaux historiques, ou à la suite de l'implantation de certaines activités sur le territoire. Ces secteurs peuvent rassembler à la fois de l'habitat mais également des activités économiques (industrielles, artisanales, agricoles). C'est dans cette configuration que s'est développée la commune de Le Garric, avec une centralité créée à partir des équipements communaux.

4.8.2. Tissu urbain, densités et implantations

Le bâti récent est implanté de façon linéaire, prenant appui sur la voirie existante. Il n'y a pas de trame urbaine définie, avec une urbanisation qui s'effectue au fil de l'eau. Au sein de l'espace rural, les routes se situant régulièrement en lignes de crête sont concernées par ces dynamiques, avec un risque fort de fermeture des paysages et des points de vue remarquable, par le développement tentaculaire de la maison individuelle (exemple au nord de Carmaux).



Vue aérienne du hameau historique de Le Garric, Le Trap

Cette urbanisation diffuse, sur les coteaux et dans les zones agricoles se compose également de fermes et bâtiments agricoles isolés principalement au sud de Le Garric. On observe des groupements de maisons, plus ou moins organisés, sans réelle trame urbaine. Les maisons présentent une certaine proximité même si elles ne sont que très rarement accolées les unes aux autres. De ce fait, aucun modèle d'organisation ne prévaut, les maisons peuvent autant être alignées le long d'une route que groupées autour d'un croisement. L'implantation du bâti sur les parcelles n'est pas régulière, bien que les maisons individuelles soient souvent présentes en leur centre. Les densités sont faibles, de l'ordre de quelques maisons à l'hectare.

4.8.3. Typologies d'habitat

Présence de corps de ferme sur les hameaux historiques, groupements de bâti ancien, puis maisons individuelles plus ou moins récentes en s'éloignant des hameaux. Rénovations et changements de destination visibles.



Habitat diffus le long des routes, nord de la commune de Carmaux et Commune de Le Garric



Gîte rural lieu dit Lascombes , bâti remarquable des hameaux historiques, principalement sur la commune de Le Garric

4.8.4. Aspect des constructions

Menuiserie / ferronnerie	Volets en bois
Façade	Maisons récentes : Façades crépies, couleurs : rose, orangé, beige Bâti ancien : corps de ferme avec façades en pierre, certaines rénovées d'autres au contraire en décrépitude
Toiture	Toits double pente, voire quatre pentes notamment sur les R+1 / décrochés présents sur le bâti ancien
Hauteur	Plain pied et R+1

Enjeux pour le territoire du carmausin :

- l'avenir des cœurs d'îlots des centres urbains et leurs qualités urbaines
- les nombreux jardins et espaces verts qui jalonnent de nombreux quartiers
- les caractéristiques des cités ouvrières historiques, les qualités architecturales et patrimoniales du bâti (ex : Fontgrande)
- les parcelles agricoles enclavées aux franges des espaces urbanisés
- les qualités urbaines et architecturales des nouvelles opérations et des nouveaux lotissements, et les paysages urbains qu'ils produisent
- les paysages et les percées visuelles situées sur les lignes de crêtes, à la merci de l'urbanisation linéaire, au coup par coup des coteaux
- la fonctionnalité urbaine des nouveaux espaces urbanisés (optimisation foncière, continuité des dessertes locales....)
- la diversité des typologies d'habitat au regard des tendances socio-démographiques du territoire (vieillesse de la population, diminution de la taille des ménages...)

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- conserver les formes urbaines observées sur le quartier Fontgrande
- réaménager les secteurs accueillant des logements collectifs
- requalifier les espaces publics du village-rue existant

5. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE ET BILAN DES ANCIENS DOCUMENTS D'URBANISME

5.1. LA CONSOMMATION FONCIÈRE AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

5.1.1. Saint-Benoit-de-Carmaux

Sur les dix dernières années, 47 permis ont été déposés soit 12 ha de consommés. La moyenne annuelle sur les dix ans est de 4,7 permis déposés chaque année, pour une consommation foncière moyenne annuelle de 1,2 ha. 41 PC pour de la construction neuve à vocation habitat, 5 PC pour de l'activité économique, et 1 PC pour la construction d'un bâtiment agricole. 4 permis de construire sur les 5 concernant la construction de bâtiments neufs pour l'activité économique, sont liés à l'implantation de nouveaux bâtiments sur la zone d'activités de la Cokerie, soit environ 5 ha.

Tableau des permis de construire et de la consommation foncière

Consommation foncière :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
1,8 ha	0,2 ha	2,3 ha	1,7 ha	0,1 ha	0,7 ha	2,8 ha	1,6 ha	0,2 ha	0,4 ha	0,2 ha	12 ha

Logements neufs :

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
7 PC	3 PC	6 PC	7 PC	2 PC	3 PC	5 PC	4 PC	2 PC	1 PC	1 PC	41 PC

Activités économiques et agricoles :

2006	2007	2009	2010	2013	Total
2 PC dont 1 PC pour bâtiment agricole	1 PC	1 PC	1 PC	1 PC	6 PC



Les permis déposés pour de l'habitat se concentrent principalement :

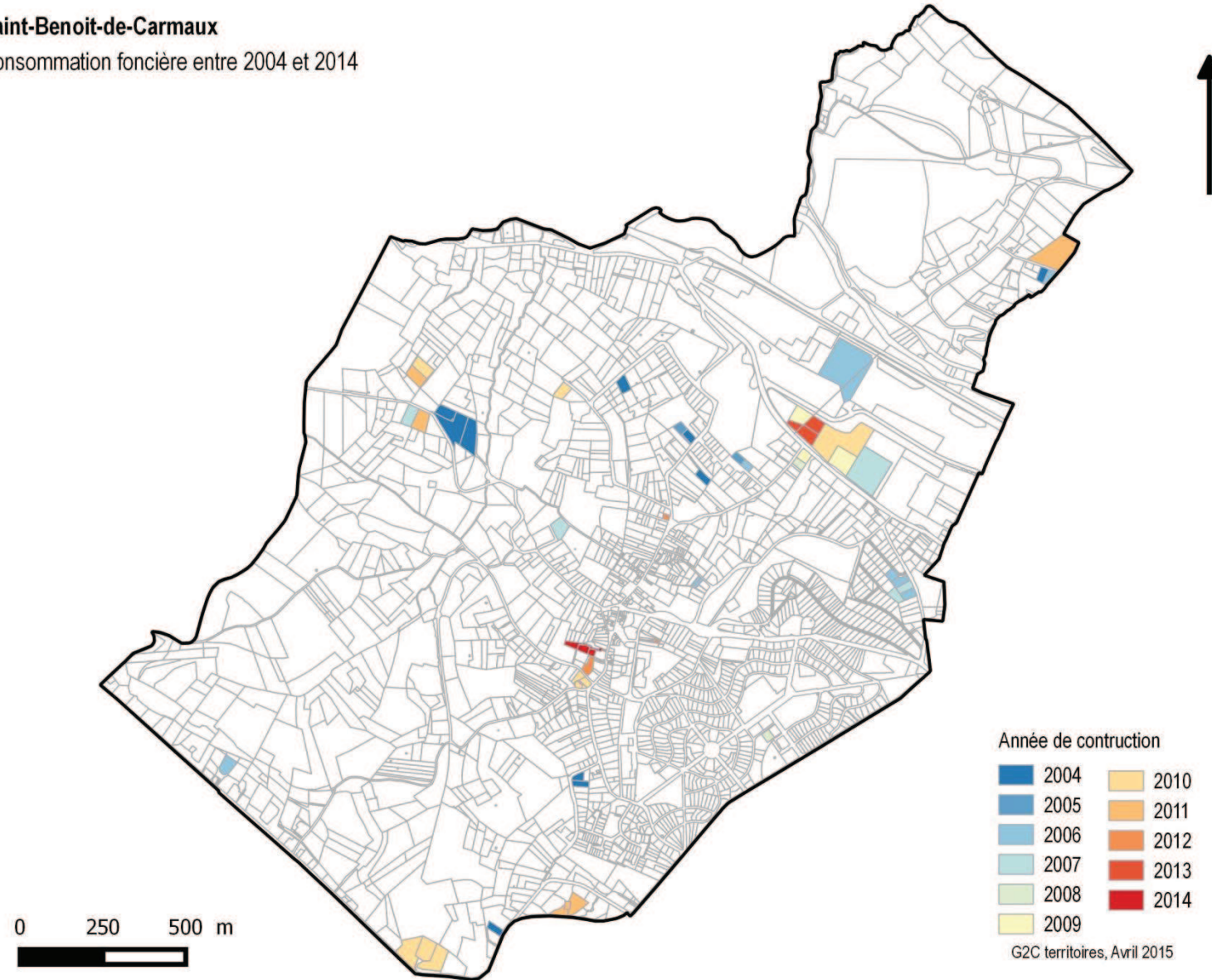
- sur le lieu dit Rieysses sur l'ouest de la commune
- dans l'existant sur le quartier des Rauquillous
- en continuité du village, sur sa partie sud-ouest, entre rue du 12 Février et Avenue J.Jaurès
- le hameau les Vidales au nord-est de la commune
- sur la zone de la Guignerette à l'extrême sud est de la commune.

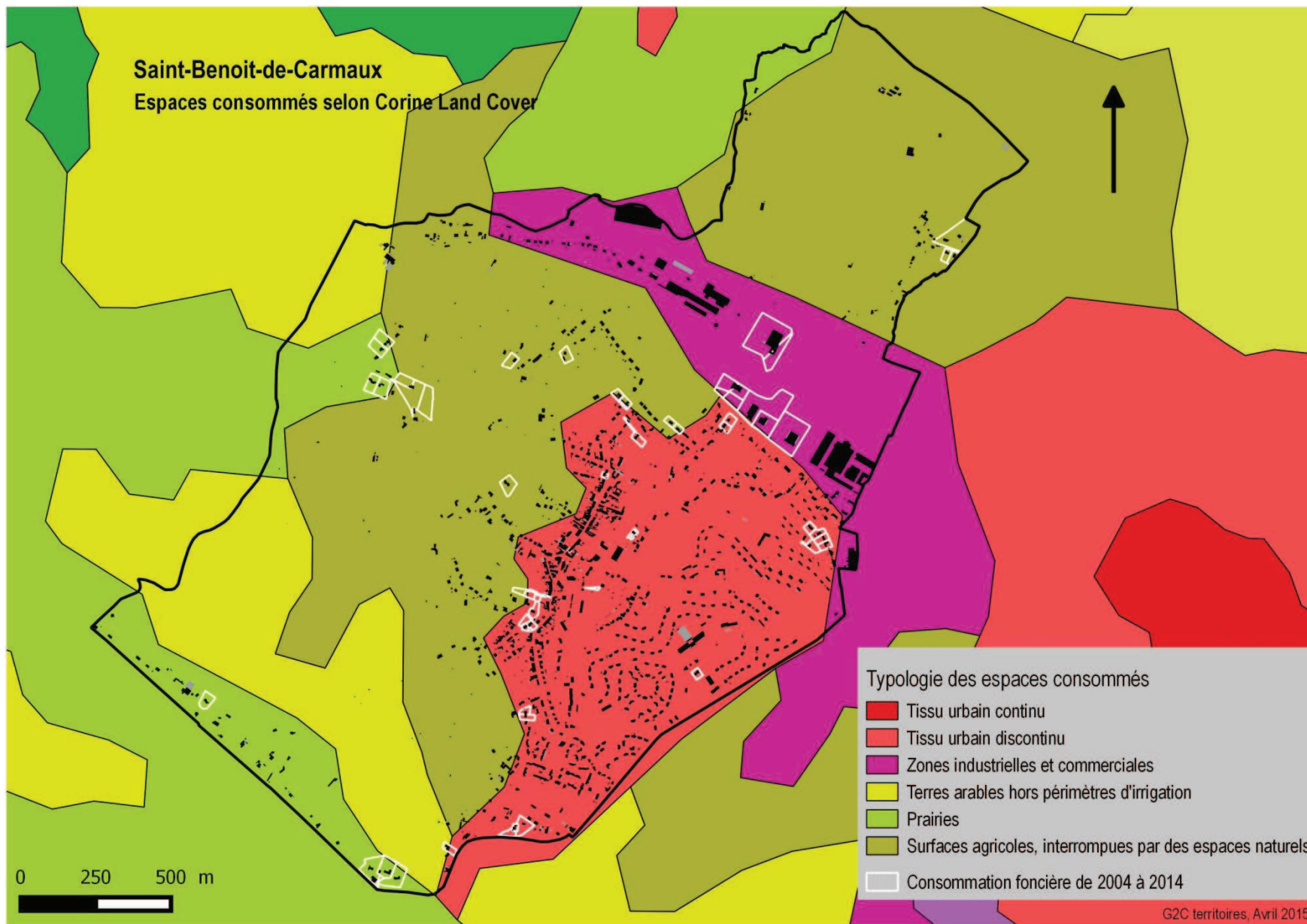
Sur les dix ans, les espaces consommés pour l'urbanisation se répartissent sur les typologies d'espaces suivantes (occupation du sol selon Corine Land Cover) :

- tissu urbain discontinu : 1,9 ha
- zone industrielle et commerciale : 5 ha
- prairies : 2,1 ha
- Surfaces agricoles, interrompues par des espaces naturels : 3 ha

Saint-Benoit-de-Carmaux

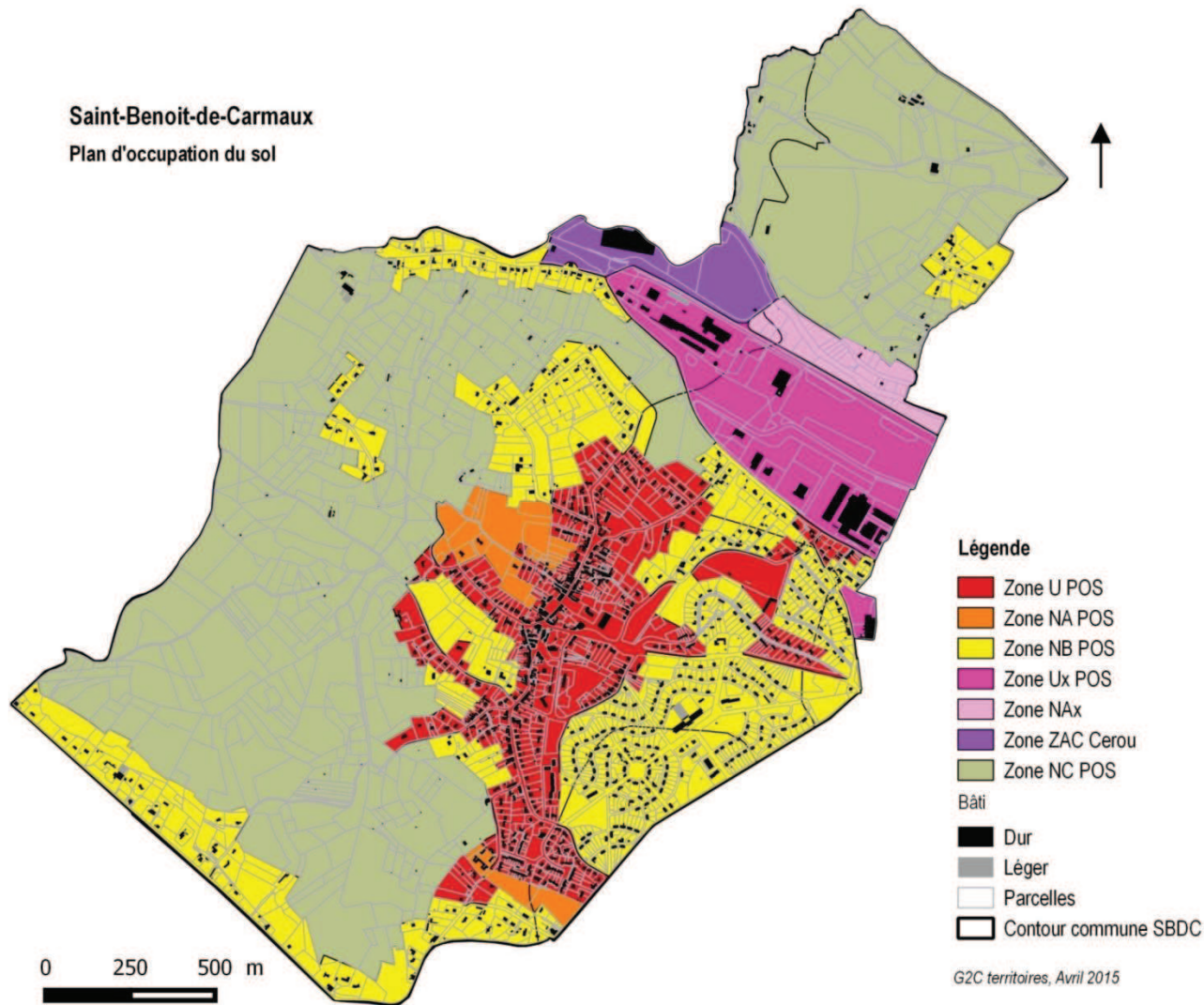
Consommation foncière entre 2004 et 2014





5.2. BILAN DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

5.2.1. Saint-Benoit-de-Carmaux





Le POS de Saint-Benoit-de-Carmaux

La commune a approuvé son POS en 1982. Celui-ci a été révisé 3 fois, en 1988, 2002 et 2006.

Le POS réglemente l'occupation du sol de la commune en différenciant les zones urbaines et les zones naturelles.

Les caractères de chaque zone :

Les zones urbaines sont réparties en 3 zones :

- **Zone UA et Zone UB** qui concernent le village-rue formant le bourg ancien et les zones à caractère urbain. Elles sont destinées aux constructions à usage d'habitation de commerce et de service.

- **Zone Ux**, réservée aux activités économiques, industrielles et artisanales.

Les zones naturelles sont réparties en cinq zones :

- **Zone NA** réservée à l'urbanisme futur, non équipée

- **Zone NAx**, concernant les secteurs réservés à l'activité industrielle et économique future.

- **Zone NB**, zone naturelle non équipée où sont autorisées quelques constructions (habitat, commerces, services, équipements agricoles, collectifs et infrastructures)

- **Zone NBa**, concernant les cités minières où la superficie minimale des unités foncières exigée pour la construction est différente selon que la parcelle est raccordable ou non au réseau d'assainissement.

- **Zone NC**, zone à protéger en raison de la valeur agricole des terres, encore largement utilisées par des exploitations viables, en raison de la richesse du sol ou du sous-sol.

Les disponibilités foncières du POS

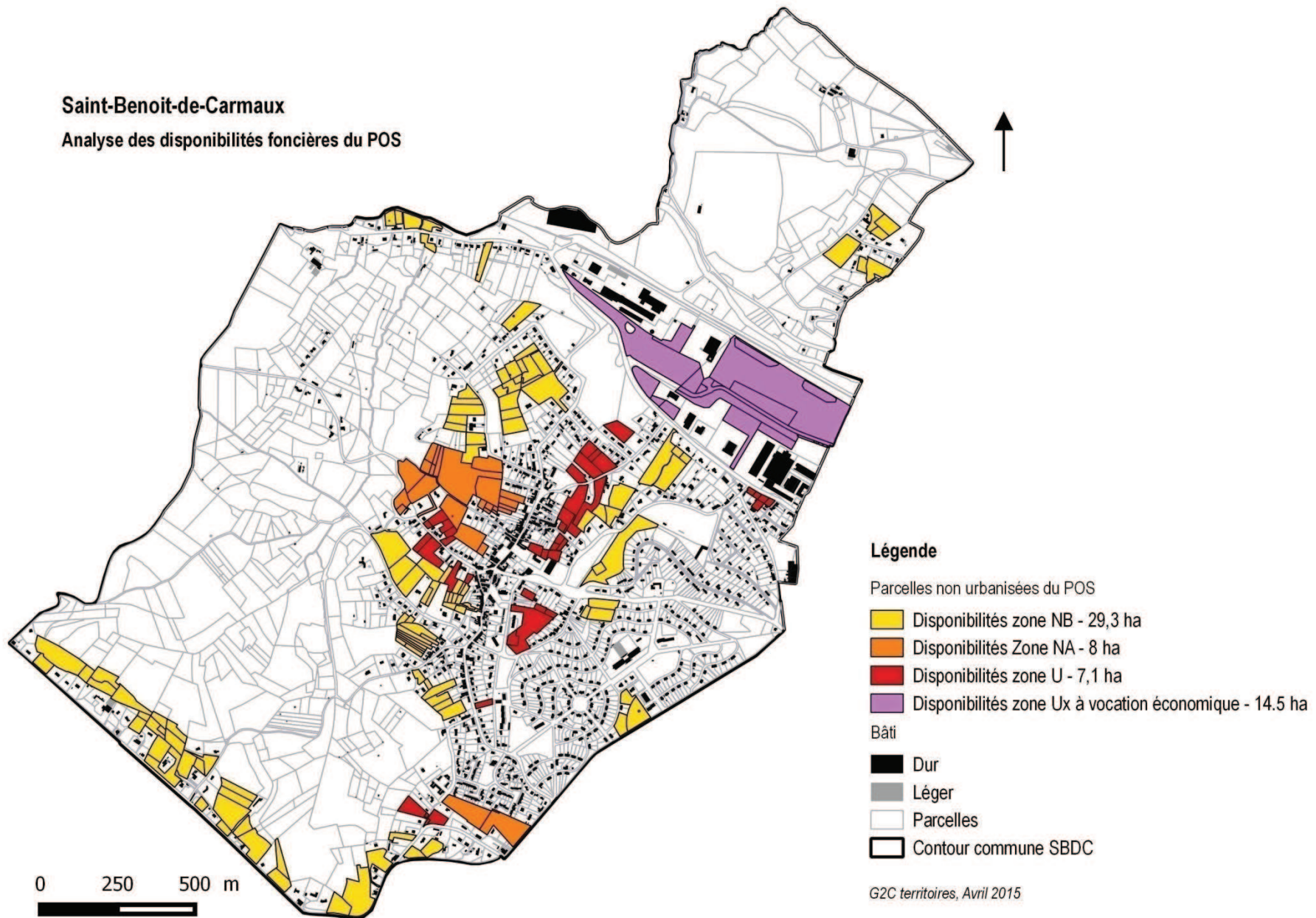
Pour réaliser l'analyse des disponibilités foncières actuelles du POS, les zones U ont été regroupées (UA et UB), ainsi que les zones NB (NB et NBa).

Superficies des différentes zones et disponibilités du POS :

Zones urbanisées ou urbanisables	U (Ua+Ub)	NA	NB	Ux	NAx
Superficies dans le POS des zones	58 ha	9,5 ha	111 ha	33,5 ha	6,5 ha
Superficie du foncier encore disponible	7,1 ha	8 ha	29,3 ha	14,5 ha	Zone rouge du PPRI

Saint-Benoit-de-Carmaux

Analyse des disponibilités foncières du POS



Les disponibilités foncières dans le POS concernent la partie ouest du village, et les parcelles présentes le long de la route de Monestiés au sud de la commune, avec un mitage des zones agricoles par la bâti. Deux secteurs en zone NA encore libres sont identifiés sur la partie ouest du village et le sud entre la cité Jean-Jaurès et la Guignerette.

La zone U présente encore des disponibilités foncières au sein du tissu urbain existant.

Zones à vocation dominante habitat : aujourd'hui, il reste encore 44 hectares disponibles au sein des zones U, NA et NB, potentiellement urbanisables

Zones à vocation dominante économique, artisanale et industrielle : 14,5 ha ne sont pas urbanisés sur la zone d'activité située au nord de la commune (Cokerie). La Zone d'Aménagement Concertée du Cérou au nord-ouest de Saint-Benoit-de-Carmaux qui s'étend sur près de 9,3 ha, est aujourd'hui en partie en friche.

Le potentiel de densification des espaces bâtis

L'analyse du potentiel de densification des espaces bâtis a été réalisée en s'appuyant sur les limites urbaines de la commune. Ces limites ont été définies en périphérie des zones présentant un tissu urbain quasi-continu, autour du centre-bourg. Les zones de densification concernent les parcelles qui sont incluses dans le tissu urbain existant.

La carte de l'étude de densification permet de faire ressortir au sein de l'espace déjà urbanisé, les parcelles pouvant potentiellement accueillir de nouvelles constructions.

Les parcelles enclavées par un tissu urbain plus ou moins lâche ont été prises en compte.

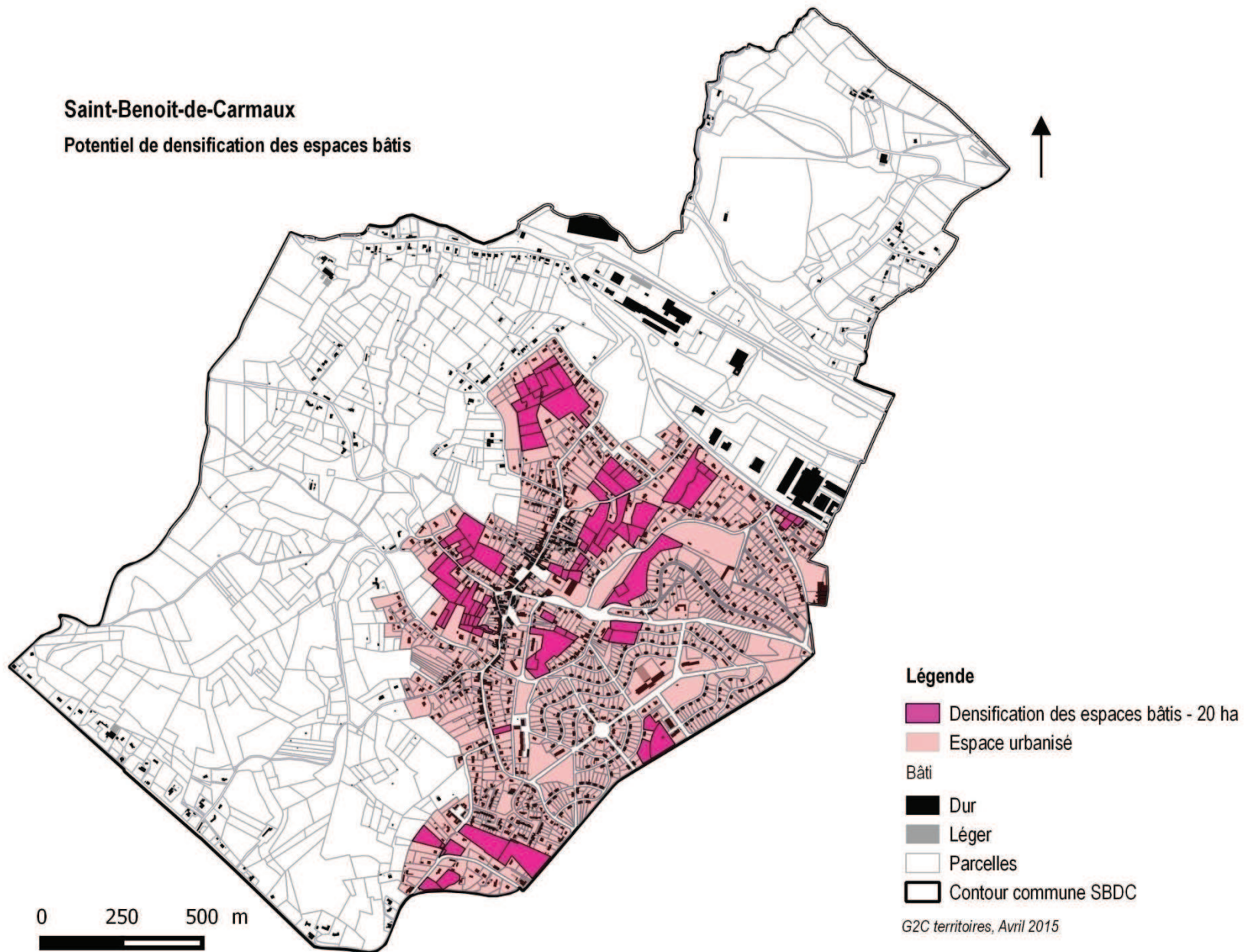
Le potentiel de densification est estimé à 20 ha au sein du tissu urbain existant :

- *Secteur ouest du village entre rue de Brossolette / rue V.Hugo / rue du 12 Février* : espaces déjà mités, à proximité de l'hyper-centre, avec nombreuses parcelles non urbanisées présentes entre des parcelles bâties
- *Secteur à l'est du cimetière* : parcelles totalement enclavées
- *Secteur bas de Fontgrande, entre Allée des Dahlias et D90* : parcelles non urbanisées au cœur du quartier, à proximité de nombreux équipements publics
- *Secteur entre La Guignerette et la Cité J.Jaurès* : zone de couture urbaine potentielle, avec la présence de parcelles agricoles très enclavées
- *Secteur centre de Saint-Benoit, entre rue Voltaire et rue de la République* : potentielle couture urbaine entre le cœur du village et secteur Fontgrande / Rauquillous. Espace public à requalifier (place).
- *Secteur de la Combe Cave, est du village entre rues J.J Rousseau et L. Lagrange*: foncier encore disponible mais présentant des qualités paysagères et environnementales

A noter que la commune dispose de plusieurs réserves foncières, pour une superficie totale d'environ 10 ha, dont certaines sont présentes au sein de ces espaces identifiés pour la densification du village.

Saint-Benoit-de-Carmaux

Potentiel de densification des espaces bâtis





Enjeux pour le territoire du carmausin :

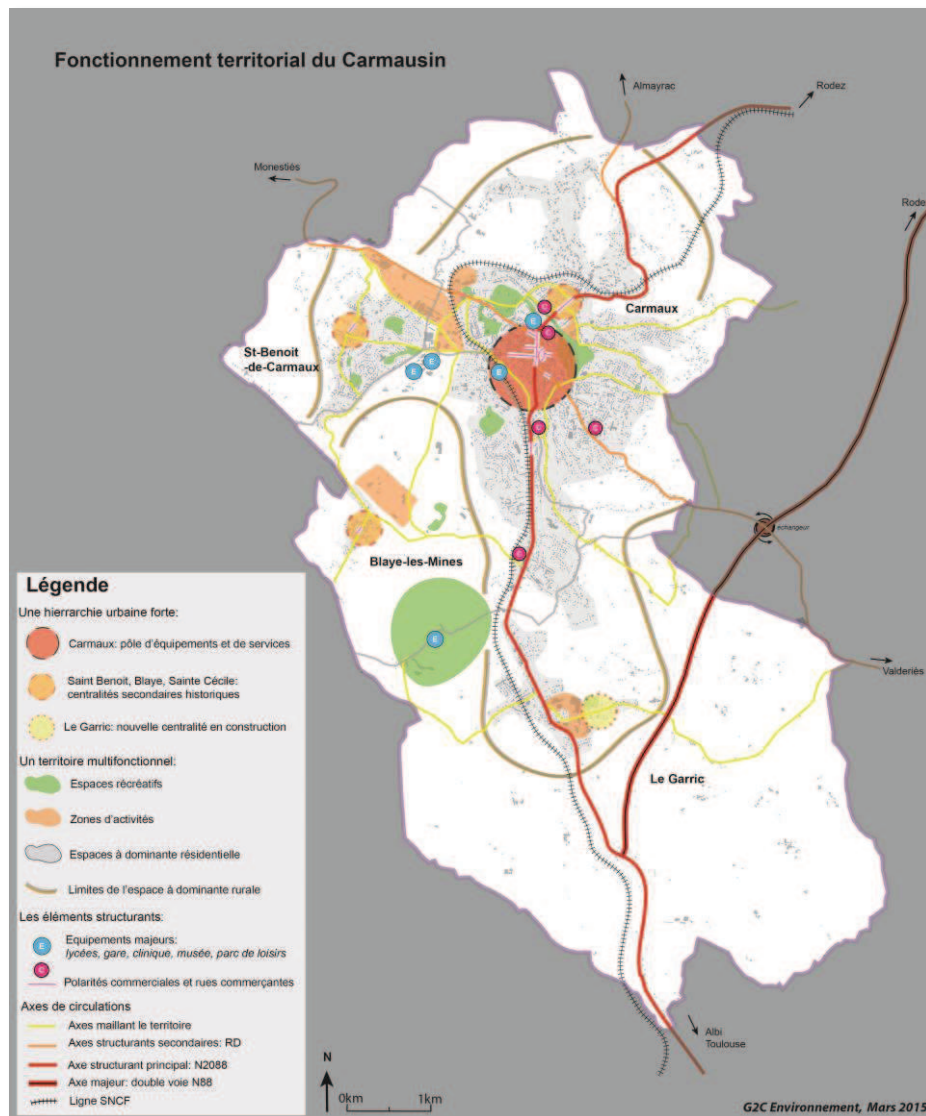
- la modération de la consommation de l'espace à l'horizon du PLU
- la maîtrise de l'étalement urbain
- la densification des espaces bâtis et des tissus urbains existants
- l'urbanisation des parcelles enclavées, notamment au contact des zones déjà bâties
- une ouverture mesurée des zones à urbaniser
- le choix des secteurs à ouvrir et des secteurs à fermer

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- préserver les zones agricoles sur le territoire communal
- consolider le tissu urbain existant en urbanisant au sein de celui-ci

6. FONCTIONNEMENT URBAIN DU CARMAUSIN

6.1. LE CARMAUSIN : ENTRE PÔLE URBAIN ET CENTRALITÉS PÉRIPHÉRIQUES



Le territoire du carmausin est organisé autour du pôle urbain de Carmaux. Les communes alentours, notamment Saint-Benoit-de-Carmaux et Blaye-les-Mines sont étroitement liées au développement urbain du bourg centre. La tâche urbaine partant du centre ancien de Carmaux présente une continuité forte qui s'étend sur ces deux communes. Les limites administratives sont peu perceptibles au sein du paysage lorsque l'on parcourt le territoire. Les axes de circulation organisent l'espace, avec un développement nord-sud, le long de la route historique RD 988. Plus récemment, les dynamiques d'urbanisation se renforcent sur l'est carmausin. L'urbanisation galopante sur le territoire, notamment aux franges de l'espace rural, interroge sur les limites entre ville et campagne.

6.1.1. Une hiérarchisation urbaine forte

A l'échelle du grand territoire, Carmaux joue le rôle de polarité centrale rayonnant sur les communes environnantes. Pôle de services et d'activités, elle dispose également d'équipements majeurs structurant le territoire.

Elle est confortée par des polarités secondaires, issues de la construction historique du bassin carmausin, qui assurent le maintien de services de proximité:

- la centralité de la rive droite du Cérrou, le quartier Sainte Cécile et ses petits commerces, tournée vers le nord de Carmaux
- le village de Saint-Benoit-de-Carmaux avec ses équipements publics et services de proximité
- le village historique de Blaye-les-Mines et ses commerces

Plus au sud, la commune de Le Garric apparaît comme une centralité nouvelle, en construction, entre activités économiques et espaces à caractère résidentiel. Il s'agit de la principale entrée du territoire. Le Garric est à la fois tournée vers Carmaux et l'agglomération albigeoise.

6.1.2. Un territoire aux multiples visages

Le carmausin se présente sous plusieurs facettes. Carmaux offre une véritable urbanité qui lui est propre au sein du grand territoire, pôle d'activités, de services et d'équipements.

Le passé historique du carmausin a permis au territoire de se construire autour d'un bassin industriel houiller, aujourd'hui remplacé par de nouvelles activités économiques. Elles se concentrent majoritairement au sein de plusieurs zones d'activités réparties sur les 4 communes, mais également au sein du pôle urbain, avec les activités commerciales et tertiaires.

Les zones résidentielles tiennent également une place majeure sur le territoire, autour du pôle urbain principal et des centralités périphériques.

Les espaces récréatifs sont nombreux. Ils prennent la forme de parcs urbains, d'espaces verts et d'équipements spécifiques. L'ancienne mine à ciel ouvert de la Découverte a laissé place au pôle multiloisirs de Cap Découverte depuis 2003.

La campagne caractérise les espaces périphériques, avec des paysages ruraux encore marqués, façonnés par une activité agricole qui se maintient, notamment sur la commune de Le Garric.

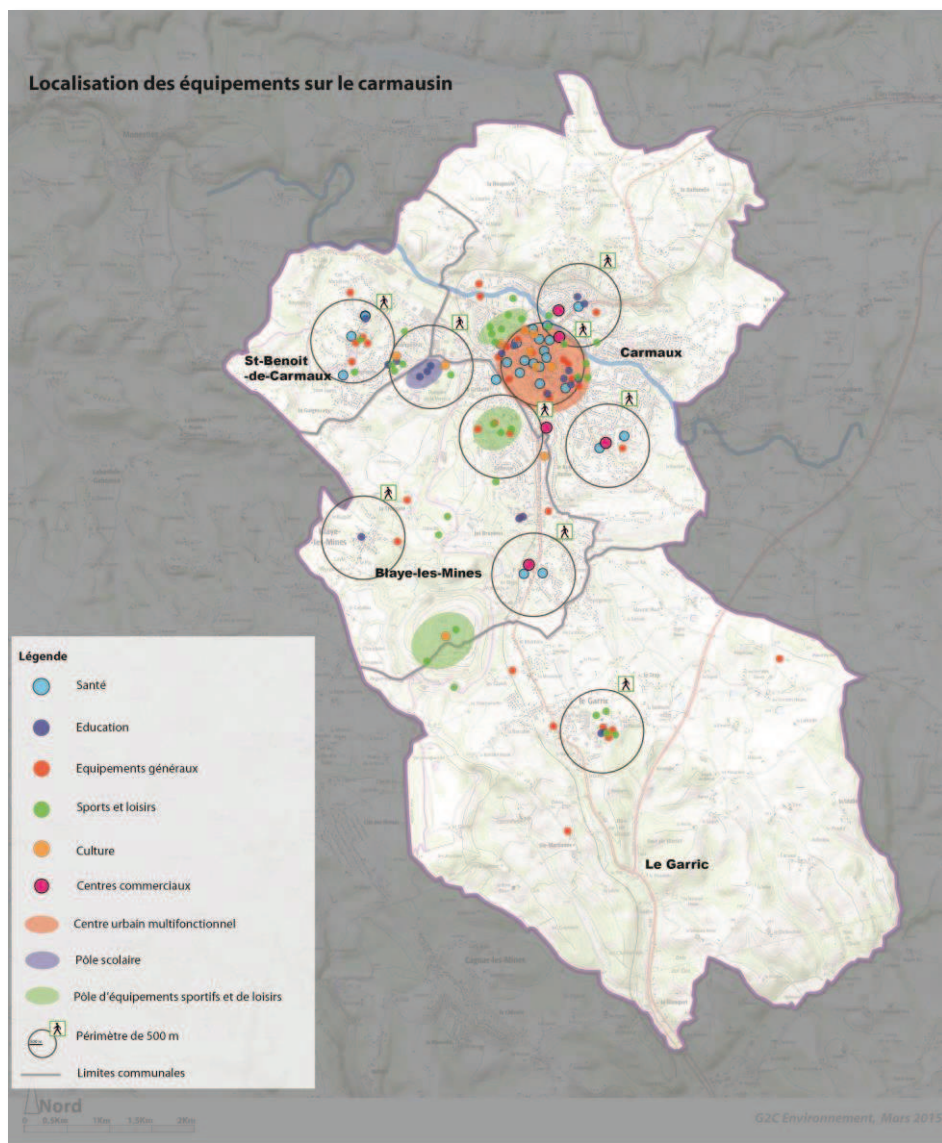
6.1.3. Des éléments structurant l'organisation territoriale

Le territoire est desservi par des axes structurants importants, assurant les liaisons entre les différents bassins de vie qui gravitent autour du carmausin, notamment le bassin Albigeois au sud et l'Aveyron avec Rodez plus au nord : voie rapide, route nationale, ligne SNCF...

Carmaux, Blaye-les-Mines et Le Garric s'inscrivent directement dans la trame viaire principale, tandis que Saint-Benoit-de-Carmaux reste un peu à l'écart, décentrée de l'axe principal Albi-Rodez.

Les équipements structurants profitent aux différentes communes : lycées, gare, clinique, musée et parc de loisirs. Les polarités commerciales se situent bien souvent le long des axes principaux, en entrée de ville, bénéficiant à la fois d'une bonne desserte et d'une bonne visibilité.

6.2. UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT QUI DIFFÈRE D'UNE COMMUNE À L'AUTRE



Carmaux joue le rôle de polarité centrale du territoire où se concentrent le plus grand nombre de services et d'équipements dans son cœur de ville. La proximité entre les communes de Carmaux, Blaye-les-Mines et Saint-Benoit-de-Carmaux et la quasi continuité de leurs entités urbaines expliquent la répartition des équipements structurants du Carmausin sur les territoires des 3 communes.

Les centralités sont visibles à l'échelle des 4 communes, par la concentration des équipements sur la carte ci-contre.

La commune de Blaye présente tout de même un éclatement dans la localisation des équipements, souvent présents de façon ponctuelle, s'expliquant par les différents axes de développement qu'a connue la commune :

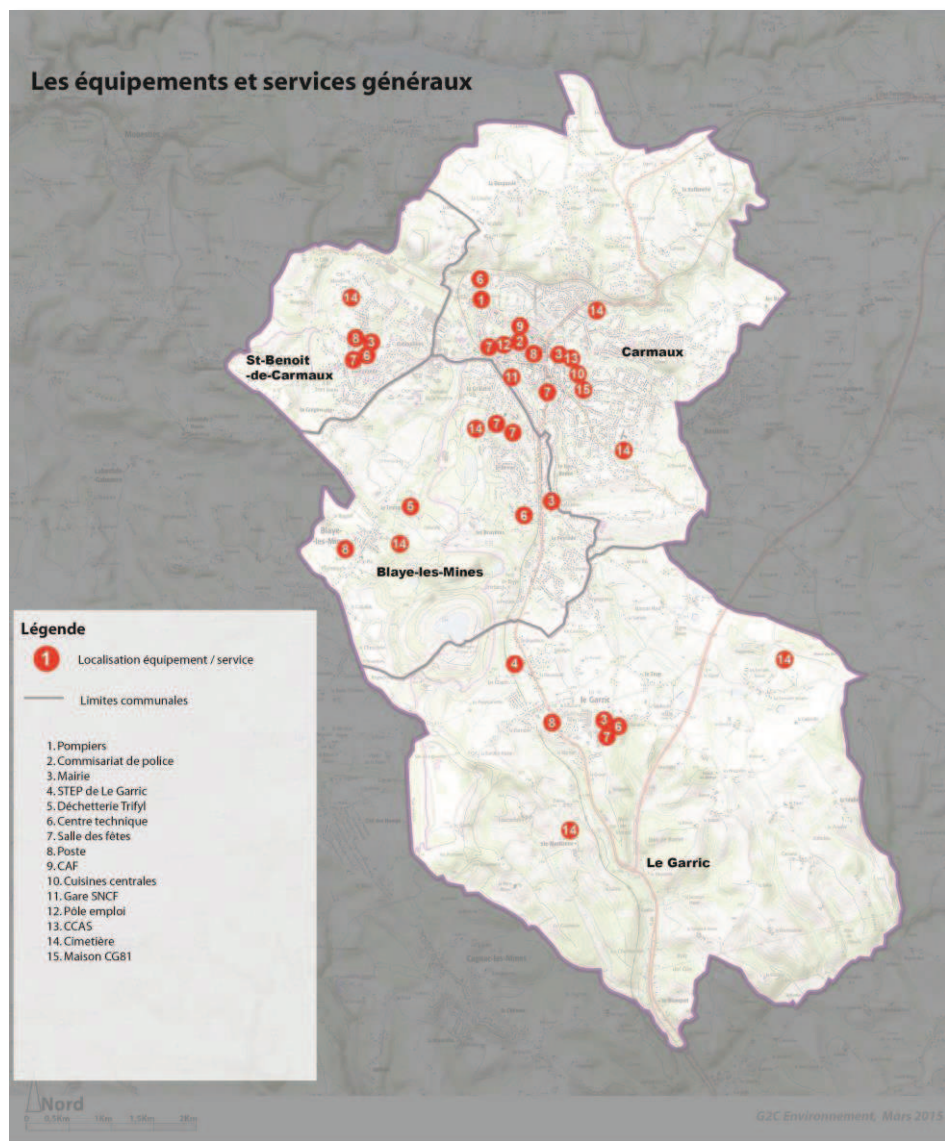
- continuité de Carmaux et de Saint-Benoit-de-Carmaux au nord avec la présence du pôle scolaire
- centralité du village historique, développement de la zone d'activité de la Tronquié au centre
- développement linéaire de la ville entre Carmaux et le Garric.

Ceux de Le Garric et Saint-Benoit-de-Carmaux se concentrent au cœur de leur centralité. Sur cette dernière, les deux entités urbaines proches, l'ancienne cité-ouvrière de Fontgrande et le centre du village, apparaissent distinctement sur la carte, témoin d'un enrichissement des équipements de la commune, opéré en parallèle au développement urbain.

Quelques pôles plus secondaires sont constitués en périphérie urbaine, souvent assez spécifiques : pôle de loisirs de Cap Découverte ou de l'Endrevié sur Le Garric et Blaye-les-Mines, pôle sportif à Carmaux, pôle commercial et médico-social sur le quartier de la Jinquié au sud de Carmaux, pôle éducatif et scolaire autour du Domaine de la Verrerie.

Cette implantation des équipements et des services à l'échelle du grand territoire témoigne d'un fonctionnement urbain très imbriqué, entre les communes.

6.2.1. Les équipements généraux



Chaque commune dispose d'un nombre d'équipements généraux correspondant à son nombre d'habitants et à sa position hiérarchique dans l'armature urbaine. Ces équipements participent souvent au bon fonctionnement de la collectivité et des services publics principaux.

On les retrouve principalement au sein des centralités ou de leurs périphéries proches. Certains équipements de Carmaux desservent l'ensemble des quatre communes :

- le commissariat de police situé rue Ferrer
- la caserne des pompiers, quartier Gourgatieu
- le Pôle Emploi, rue de la Verrerie
- Les services d'action sociale : CCAS, Maison du Conseil général, CAF dans le centre-ville de Carmaux

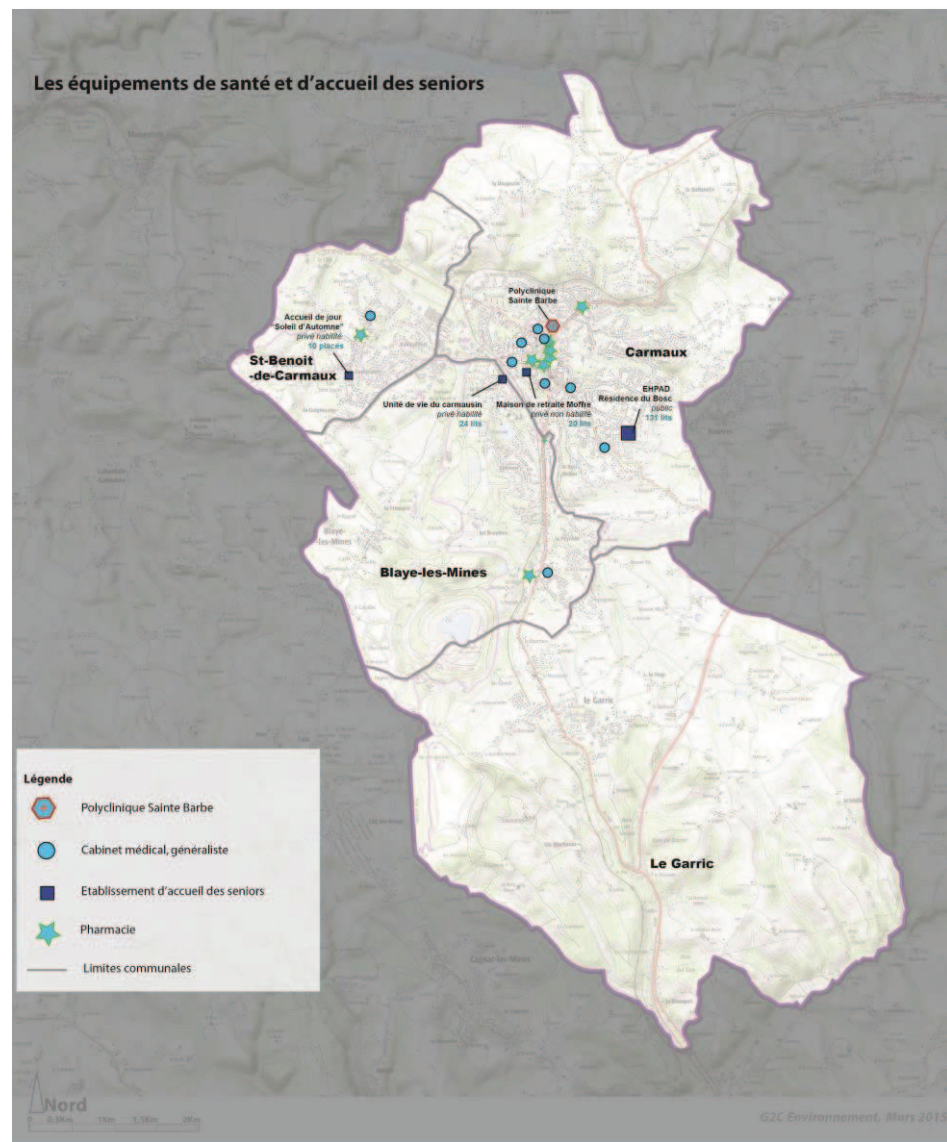
Sur la commune de Blaye-les-Mines est implantée la déchetterie Trifyl sur le site de la Tronqué.

Plusieurs cimetières sont répartis au sein des communes :

- 2 sur Carmaux
- 1 à Saint-Benoit-de-Carmaux
- 2 à Blaye-les-Mines
- 2 à Le Garric

A noter que Le Garric dispose d'une station d'épuration des eaux usées (STEP), présente à proximité du lieu-dit *Les Glands*, au nord de la commune. Les trois autres communes sont raccordées à la STEP de Valarens sur la commune de Monestiés, au nord de Saint-Benoit-de-Carmaux. (C.F partie Réseaux).

6.2.2. Les équipements de santé et d'accueil des séniors



La carte des équipements de santé indique une concentration des services médicaux et de santé sur le centre-ville de Carmaux, à l'image des autres équipements. Seule la commune de Le Garric ne dispose d'aucun équipement de ce type sur son territoire. Blaye-les-Mines et Saint-Benoit-de-Carmaux disposent au moins d'une pharmacie et d'un cabinet médical. Sept cabinets de médecine généraliste ont été recensés sur la commune de Carmaux.

Etablissement d'envergure supracommunale, la polyclinique Sainte Barbe présente au bord du Cérou entre le centre-ville de Carmaux et le quartier de Sainte Cécile assure les besoins médicaux plus spécifiques et les urgences sur le bassin carmausin :

Secteur hospitalier :

- Unité de gériatrie aigue
- Service de soins de suite et de réadaptation
- Unité d'états végétatifs chroniques
- Soins palliatifs
- Centre de radiologie
- Médecins spécialistes

Quatre structures d'accueil pour les seniors sont recensées sur le territoire, dont un EHPAD public à Carmaux.

Structure publique :

Carmaux : EHPAD public – Résidence du Bosc de 131 lits

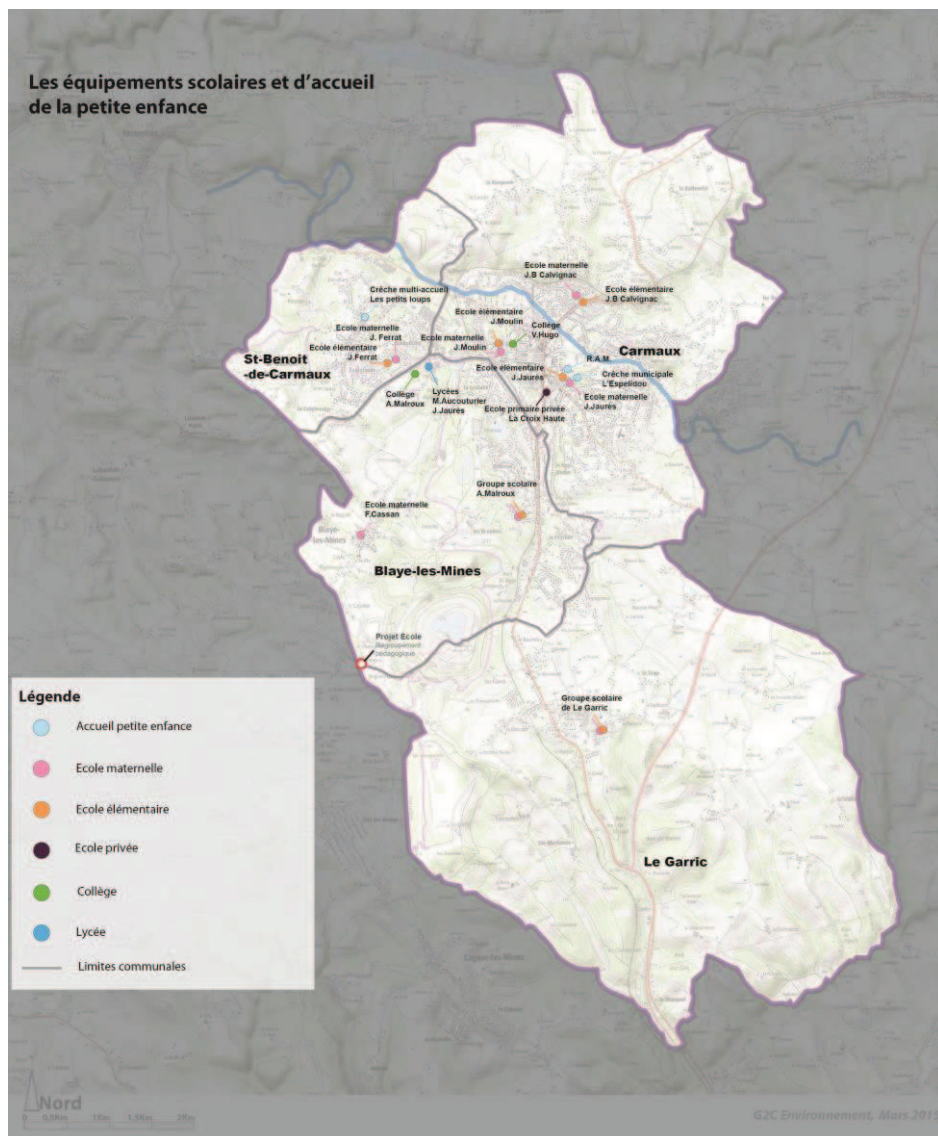
Structures privés

Carmaux : privé non habilité – Maison de retraite Moffre de 20 lits

Blaye : privé habilité – Unité de vie du Carmausin de 24 lits

Saint-Benoit-de-Carmaux – Accueil de jour « Soleil d'automne » de 10 places

6.2.3. Les équipements scolaires et d'accueil de la petite enfance



Le carmausin dispose d'un nombre d'équipements scolaire adaptés aux besoins de la population, correctement répartis à l'échelle des quatre communes. Les établissements couvrent les besoins en matière d'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Deux collèges sont présents sur le territoire à Carmaux et à Blaye-les-Mines.

Les lycées de Carmaux M.Aucouturier et J.Jaurès offrent un large choix de formations de niveau secondaire et supérieur.

Les équipements d'accueil de la petite enfance ne sont pas présents sur l'ensemble des communes.

Équipements scolaires et accueil de la petite enfance :

	Petite enfance	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Ecoles privées	Collèges	Lycées
Saint-Benoit-de-Carmaux	<i>Crèche multi-accueil « Les petits loups »</i>	<i>Ecole J.Ferrat</i>	<i>Ecole J.Ferrat</i>			

Analyse et besoins :

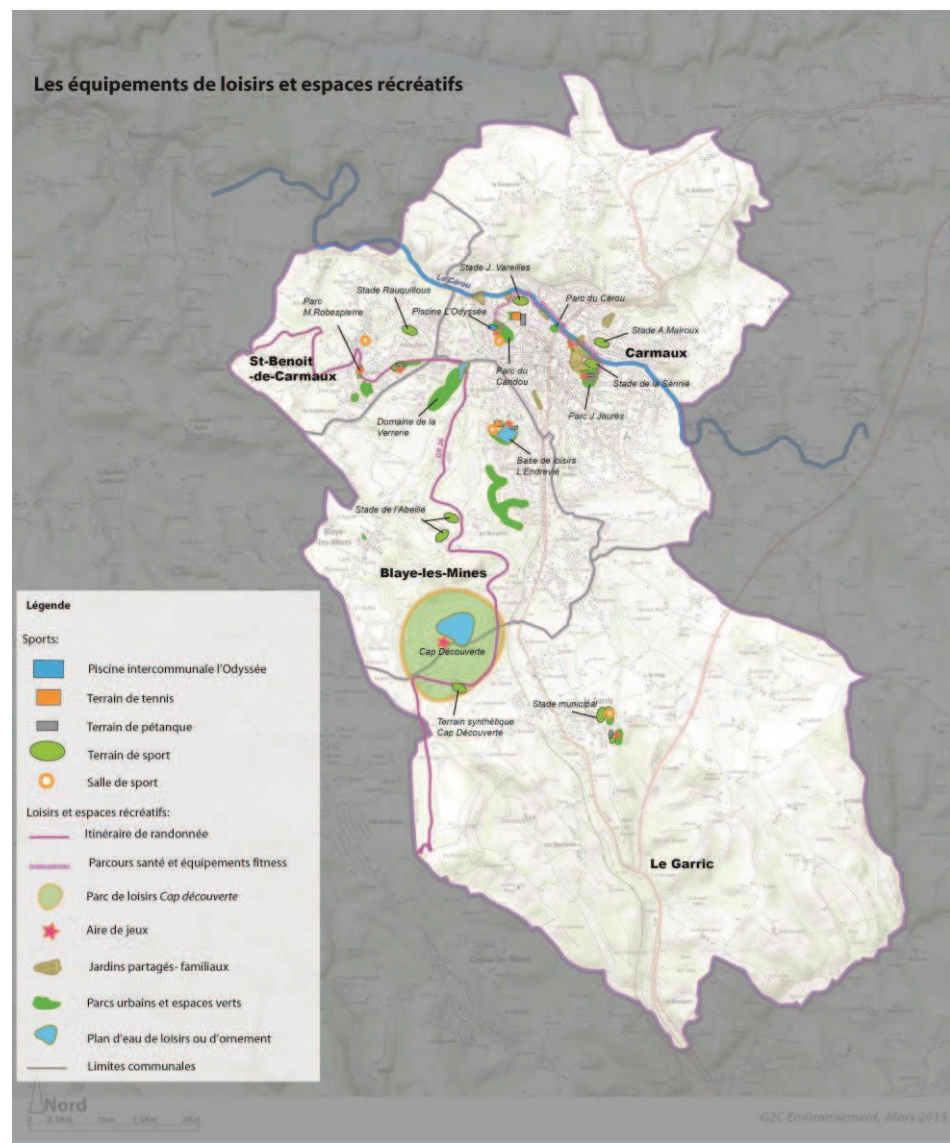
Saint-Benoit-de-Carmaux :

La commune dispose de nombreux bâtiments publics. L'école de Fontgrande est largement dimensionnée pour accueillir de nouveaux élèves.



Ecole Fontgrande, bâtiment remarquable de la cité ouvrière – Saint-Benoit-de-Carmaux

6.2.4. Les équipements sportifs et les espaces récréatifs



A. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

Les communes sont correctement dotées d'équipements sportifs. Ils se concentrent sur la commune de Carmaux, le long de la rivière du Cérrou. Chaque commune dispose d'un ou plusieurs pôles d'équipements :

Carmaux :

- 3 stades : J.Vareilles, La Sérinié, A.Malroux
- une piscine intercommunale : L'odyssée
- un tennis club
- un boulodrome
- un complexe multisports : salle Candou

Blaye-les-Mines :

- 2 stades à l'Abeillé
- salle de sport
- terrains de tennis
- terrains de pétanque
- équipements sportifs rattachés au site des lycées et des collèges

Saint-Benoit-de-Carmaux :

- stade des Rauquillous
- salle de sport
- plateau de jeu sur Fontgrande
- terrain de pétanque

Le Garric :

- stade municipal
- salle de sport
- terrain de pétanque
- terrain de basket



Saint-Benoit-de-Carmaux, Fontgrande

B. LES ESPACES PUBLICS RÉCRÉATIFS

Des espaces récréatifs sont également présents sur les différentes communes. Ils prennent la forme d'espaces verts et de bases de loisirs.

Saint-Benoit-de-Carmaux :

Les espaces récréatifs s'organisent sur la commune entre le village-rue et l'ancienne cité ouvrière de Fontgrande. Sans continuité clairement établie, ils sont présents de façon plus ou moins linéaire, du village jusqu'aux lycées et collège.

Le parc Maximilien Robespierre s'inscrit au cœur de Saint-Benoit-de-Carmaux. Equipement de proximité, il offre une aire de jeux pour les enfants, et des espaces de promenades à proximité de la cité Al Claus. A Fontgrande on retrouve un espace dédié aux loisirs et aux sports en face des écoles. Une nouvelle fois, des espaces de promenades et de mobilités douces prennent place sous les boisements de chênes, et assurent les liaisons : entre la cité Al Claus et Jean Jaurès à l'ouest / Fontgrande / Carmaux, les lycées et le collège plus à l'est. La cité Jean Jaurès dispose d'un square au milieu des espaces résidentiels.



Parc Maximilien Robespierre – Escalier et boisements à l'est de Fontgrande vers Carmaux – Espaces de loisirs à Fontgrande

C. CAS PARTICULIER : LE PARC D'AVENTURE CAP DÉCOUVERTE



Dans la perspective de redynamiser le bassin carmausin à la suite du déclin de l'activité des mines, le parc de loisirs Cap Découverte a été aménagé au début des années 2000 sur le site de l'ancienne mine à ciel ouvert de la Découverte. Le parc se trouve à cheval entre les communes de Blaye-les-Mines et Le Garric. L'objectif était de construire un pôle touristique rayonnant à l'échelle régionale.

Les prévisions de fréquentation initiales du site (660 000 visiteurs) n'ont cependant pas été atteintes, et sont restées bien en deçà des objectifs escomptés. En 2013, 93 000 visiteurs se sont rendus sur le site. La promotion du site s'effectue principalement en dehors du carmausin. Le site est peu tourné vers les besoins locaux des habitants des quatre communes.

Sur près de 680 hectares, le parc propose de nombreuses activités orientées vers les sports et loisirs de nature. Les équipements sportifs sont présents en nombre. Un plan d'eau de près de 8 hectares accueille des activités nautiques. La baignade y est autorisée.

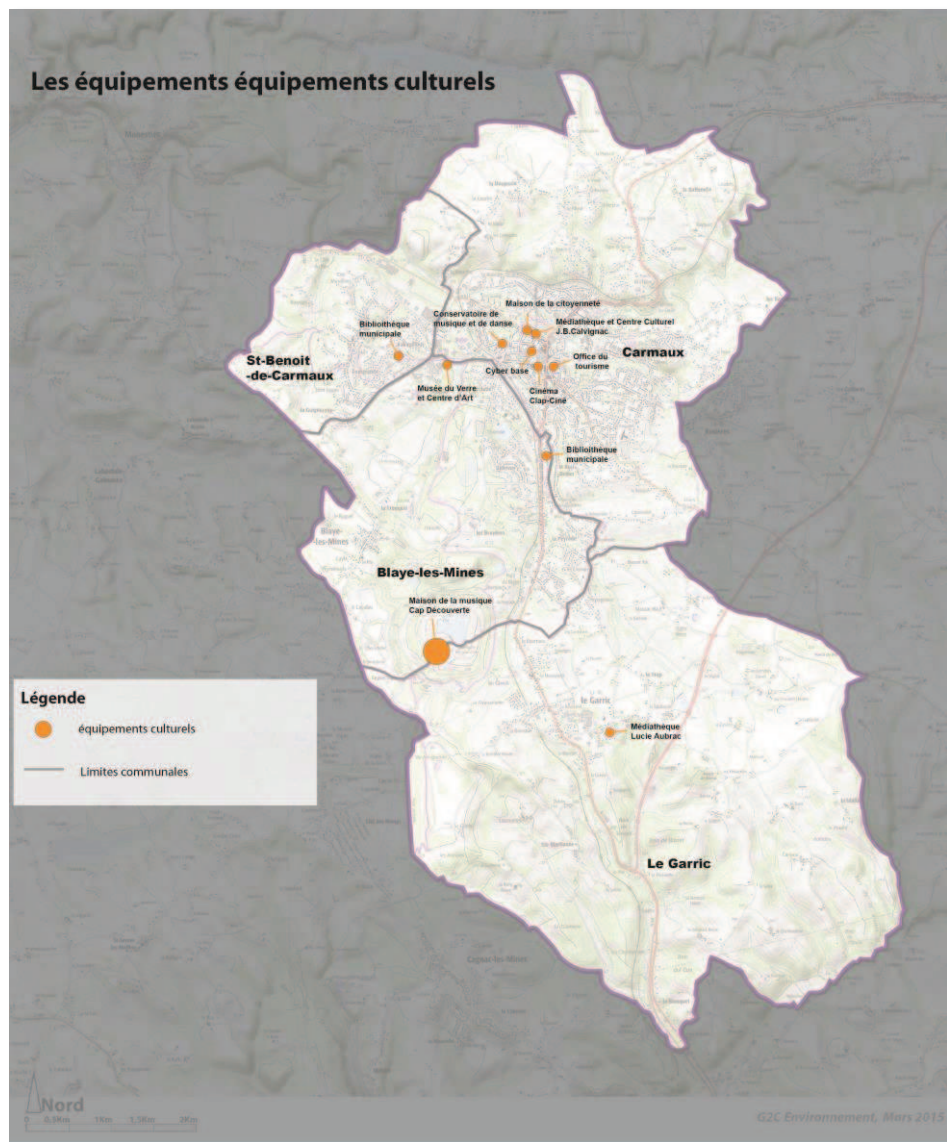
Activités de Cap Découverte :

- Piste de ski synthétique et télésiège
- Luge sur rail
- Tyrolienne géante
- Skate park
- karting
- Baignade et plage
- Piste de VTT
- Wakeboard
- Paintball
- Parcours aventure
- Aquagloss
- Dévalkart
- Minigolf
- Stade avec terrain synthétique

Quelques structures d'hébergement sont présentes sur le site.



6.2.5. Les équipements culturels sur le carmausins



Les équipements culturels se concentrent une nouvelles fois sur la commune de Carmaux. Chaque commune est dotée d'une bibliothèque ou d'une médiathèque sur son territoire.

Trois équipements rayonnant au-delà des quatre communes sont présents :

- Le Musée et Centre d'Art du Verre situé entre les communes de Blaye-les-Mines et Carmaux, au sein du domaine de la Verrerie, lieu de vie de la famille Solages, dans le bâtiment de l'ancienne Verrerie Royale. Il permet de découvrir le savoir-faire des souffleurs de verre, symbole du passé industriel de Carmaux, ainsi que la création contemporaine internationale réalisée par les plus grands artistes dans les domaines des arts plastiques, du design et des métiers d'arts. Concerts, expositions, conférences se succèdent faisant de ce site un lieu phare de la culture sur le carmausin.
- Le Cinéma Clap-ciné, situé sur l'avenue commerçante Jean-Jaurès, ouvert depuis aout 2014, dispose de quatre salles, pour un total de 580 places.
- La maison de la musique sur le parc de loisirs Cap Découverte offre une salle de spectacle proposant une programmation axée sur les arts scéniques, la musique et le théâtre. Des studios de musique complètent cet équipement.



Musée du Verre et Centre d'Arts – Maison de la Musique – Cinéma Clap-ciné



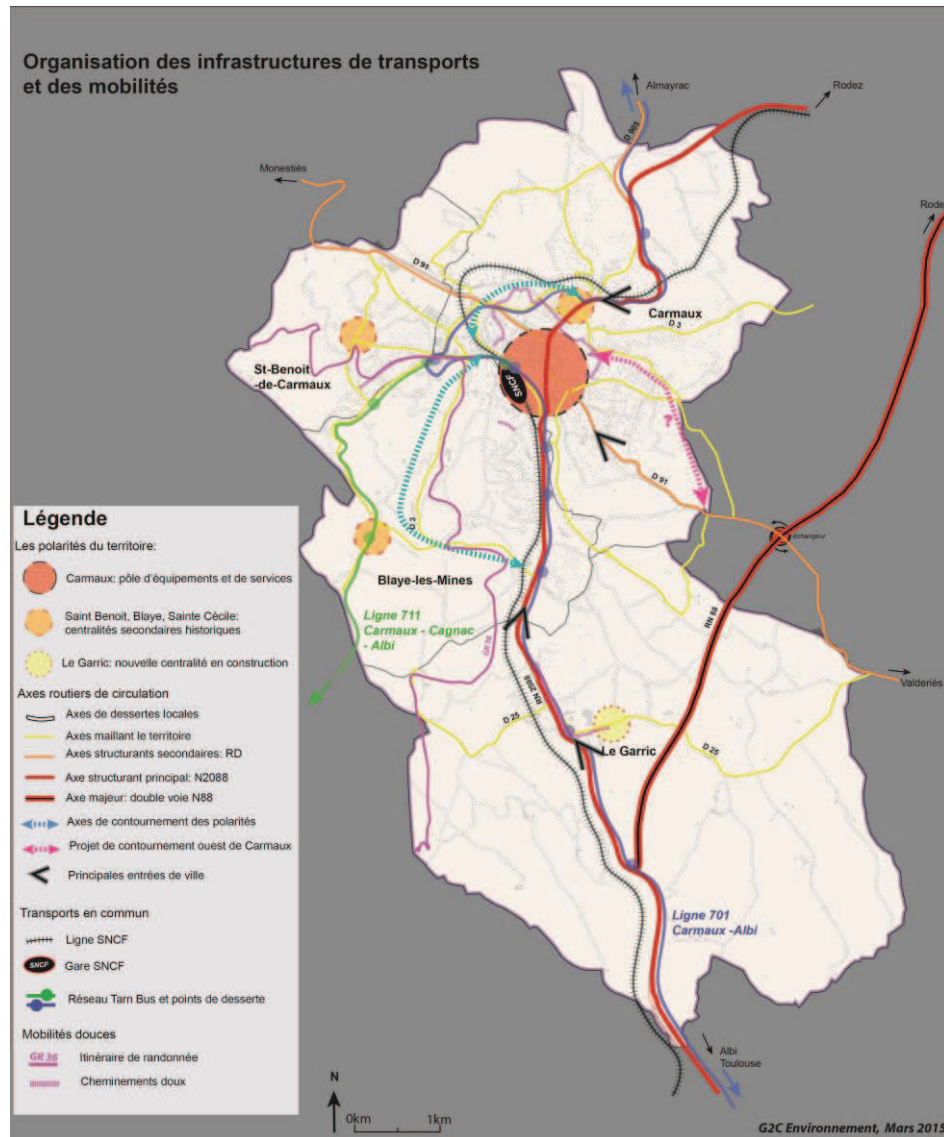
Enjeux pour le territoire du carmausin :

- l'anticipation des besoins du territoire en matière d'équipements
- les extensions potentielles des équipements actuels du territoire
- l'intégration dans le plan de zonage des secteurs accueillant de nouveaux équipements

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- optimiser l'usage des équipements publics existants

6.3. LE CARMAUSIN : UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



Le Carmausin est très bien desservi par les infrastructures de transport. Elles s'inscrivent principalement dans un axe nord sud, à la fois tournées vers Albi et le sud de la région Midi-Pyrénées, et vers le Nord en direction de l'Aveyron et de Rodez. Chaque commune est traversée par la route nationale structurant le territoire, excepté la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux qui reste en retrait sur l'ouest du territoire. Les moyens de locomotion sont variés, même si les zones urbaines restent les mieux desservies. La voiture individuelle tient tout de même une place encore prédominante dans les mobilités du carmausin.

6.3.1. Un réseau routier structurant le territoire

A. L'AXE HISTORIQUE ALBI-RODEZ

La route nationale Albi-Rodez a été l'un des supports de développement du territoire, sur laquelle Carmaux s'est petit à petit construite. Axe historique du territoire, la RD 988 reste la route principale du carmausin qui traverse les communes du territoire, mis à part Saint-Benoit-de-Carmaux :

- Avenue d'Albi à Blaye-les-Mines, qui a vue se développer une urbanisation linéaire. Cette entrée de ville est marquée par un espace public adapté à la voiture avec de larges voies de circulations, des poches de stationnement linéaires, une accessibilité voiture facilitée pour les activités commerciales. La place dédiée aux mobilités douces est quand à elle bien moins définie.

- Avenue Albert Thomas à Carmaux, traversant l'hyper-centre où se localisent les principaux commerces de la ville. Elle draine un trafic important, qui concerne à la fois les déplacements vers le centre ville, et certains flux de transit.

- Avenue de Rodez sur le quartier de Sainte Cécile, entrée de ville nord de Carmaux (Entre 3420 et 3700 véhicules légers par jours selon le sens de circulation, avec un nombre plus important de véhicules légers en provenance de Rodez. Environ 150 poids lourds journaliers comptabilisés dans les deux sens)

C'est sur cet axe que se concentre la majeure partie du trafic routier notamment entre Le Garric et Carmaux (plus de 5000 véhicules légers et environs 250 poids

lourds recensés sur l'axe à Blaye-les-Mines, pour chaque direction).

Cet axe a permis à l'activité économique de se développer en bénéficiant d'une bonne accessibilité, sur la commune de Le Garric, avec la construction de la Z.A J.Savy.

En parallèle de cet axe historique, la Région a développé un nouvel axe au cours des deux dernières décennies avec la construction d'une 2x2 voies entre Albi et Rodez. Cet axe majeur, la RN 88, contourne le Carmausin depuis le sud de Le Garric, en remontant par l'est de Carmaux sur la commune de Rosières. Un échangeur est présent sur cette dernière, offrant une nouvelle entrée est sur le Carmausin.



Les différents visages de la RD 988 : Avenue de Rodez – Avenue Albert Thomas – Avenue d'Albi

B. LES AXES STRUCTURANTS ET SECONDAIRES MAILLANT LE TERRITOIRE

Les axes secondaires assurent la desserte des différentes communes du territoire, et les secteurs ne jouxtant pas les axes principaux. Ils desservent transversalement le Carmausin, notamment sur l'axe Est-Ouest :

- la D91 relie l'échangeur de la RN88 au nord de Le Garric, à la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux. Elle traverse Carmaux, en passant par les avenues structurantes J.B Calvignac et Bouloc Torcatis. Au Nord ouest du territoire, elle dessert également les zones d'activités entre Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux, puis la commune de Monestiés. Dans le sens RN88 – Carmaux, en moyenne 1550 véhicules par jours sont recensés (données municipalité 2014). Cette portion est concernée par des problématiques de circulation. L'échangeur a fait de la RD 91 une nouvelle entrée de ville, qui permet de désengorger l'axe nord-sud historique. Or les infrastructures routières ne sont pas adaptées sur ce secteur : voirie sous-dimensionnée, espaces publics exigus, congestion du trafic qui se heurte à l'étroitesse des rues et à la densité urbaine, notamment sur l'avenue J.B Calvignac dans le secteur de la place Gambetta.
Sur la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, le trafic est beaucoup moins important (environ 720 – 770 véhicules légers / 30 à 45 poids lourds en 2011).
- la D90 dessert les communes de Saint-Benoit-de-Carmaux et le village de Blaye-les-mines
- la D25 permet d'accéder à Cap Découverte depuis la RD 988
- la D3 assure la liaison entre Carmaux, ses zones résidentielles et la commune de Saint-Jean-de-Marcel

Les autres voies de circulation assurent les connections inter-quartier, et relient les axes structurants aux différents secteurs du territoire. Certaines dessertes locales notamment celles concernant les zones récemment urbanisées se terminent en impasse, ne desservant uniquement les parcelles construites, et enclavant les parcelles encore libres ou agricoles.



Avenue J.B Calvignac et problématiques de circulations est-ouest – Voies en impasses qui enclavent les parcelles agricoles sur l'est de Carmaux – D90 entre Saint-Benoit-de-Carmaux et Blaye-les-Mines avec percées visuelles sur le grand territoire

C. LES AXES DE CONTOURNEMENT

La RD 988 traversant Blaye-les-Mines et Carmaux peut présenter des difficultés de circulation notamment aux heures de pointes. Les axes de circulations présents en périphérie des zones densément urbanisées où se concentrent les flux, jouent un rôle de délestage, en contournant les axes encombrés. Deux axes principaux permettent de contourner l'Avenue d'Albi et l'Avenue Albert Thomas :

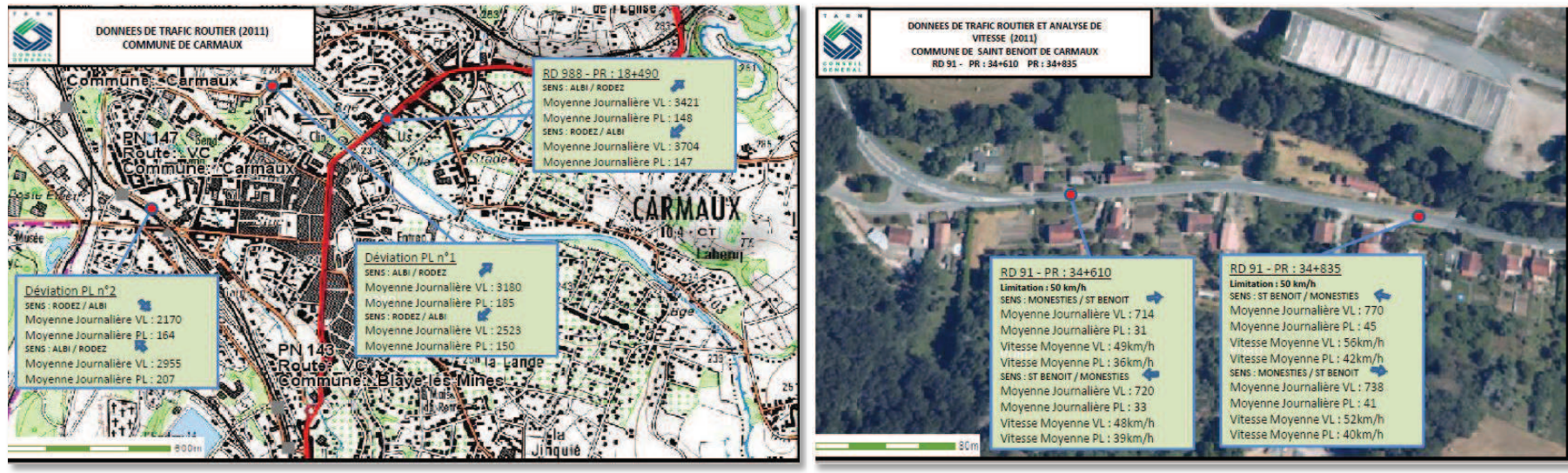
- la D3 qui relie la zone commerciale du *Super U* de Blaye-les-Mines sur la RD 988 jusqu'au sens giratoire présent devant le Musée du verre, facilitant l'accès depuis le sud du territoire : aux zones d'Activités du nord-ouest, au pôle scolaire regroupant les lycées et le collège, et à la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux. L'axe permet également de rejoindre la zone d'activités de la Tronquié. Sur la route qui longe l'entreprise Trifyl, se sont près de 1400 véhicules par jour qui ont été comptabilisés en 2011 par le CG81, dont 60 poids lourds, dans le double sens.
- L'axe depuis le rond point entre Blaye-les-Mines et Carmaux, passant par le Boulevard A.Malroux devant la gare SNCF, le Boulevard H.Barbusse, le Boulevard de Neckarsulm et l'Avenue du Roucan avant de rejoindre le quartier Sainte Cécile et la RD 988. Ce deuxième contournement permet d'éviter le centre urbain de Carmaux, d'accéder rapidement à la Gare et aux zones d'activités de la commune. Il draine un nombre important de véhicules qui évitent le centre ville. (voir comptages routiers)

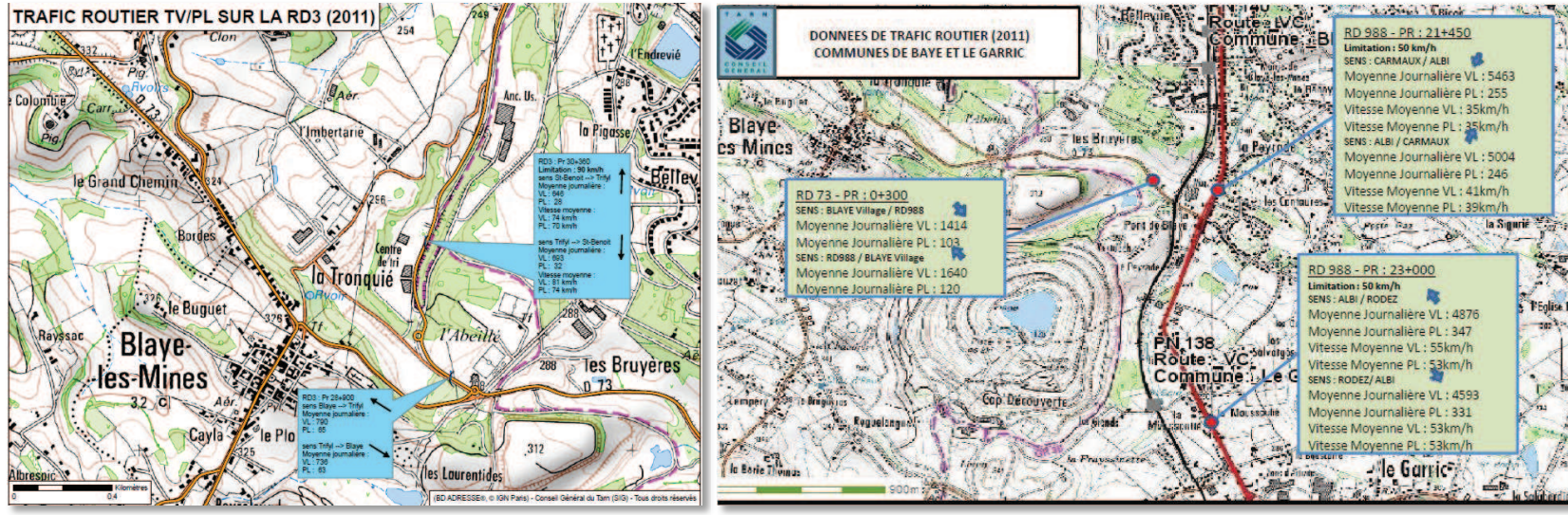
A noter qu'un projet de troisième axe est actuellement à l'étude par la municipalité de Carmaux, afin de contourner le centre par l'est de la ville, en direction de l'échangeur de la RN 88.



Axe de contournement desservant la zone de la Tronquée à Blaye-les-Mines – Avenue A. Malroux et Neckarsulm contournant le centre urbain de Carmaux

Comptages routiers du département du Tarn





D. LA GESTION DU STATIONNEMENT

La gestion du stationnement s'effectue principalement sur l'espace public et notamment les places publiques. La place de la voiture est prépondérante dans les centres.

Carmaux

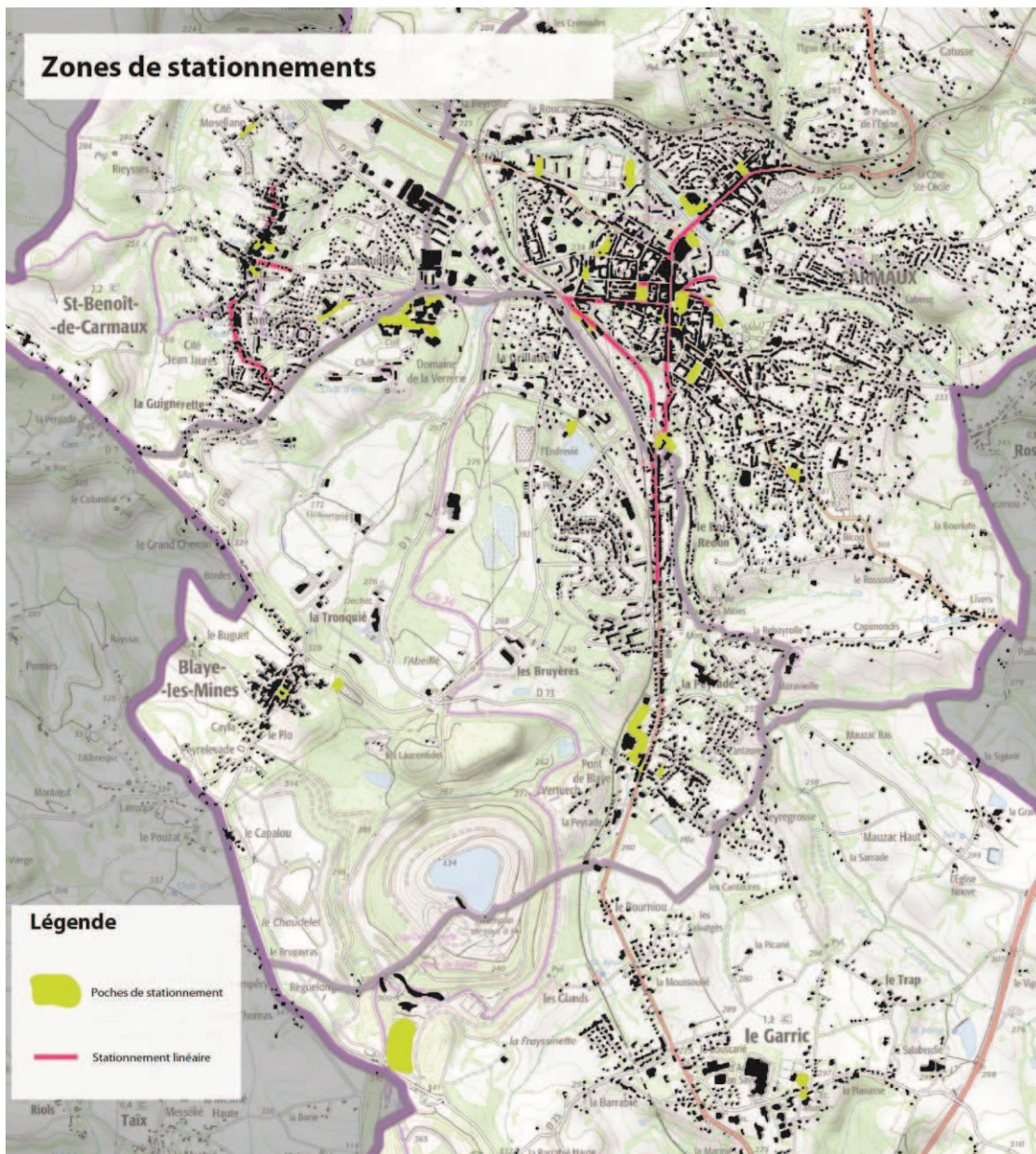
Carmaux est l'exemple le plus marquant du territoire. L'espace public semble être aménagé pour faciliter l'accessibilité aux véhicules particuliers, au détriment parfois des mobilités douces et d'un traitement plus qualitatifs de ses centralités :

- place Jean Jaurès
- place de la république
- place Gambetta
- place Sainte Cécile

Le stationnement s'effectue également aux pieds des immeubles du centre-ville, comme sur l'ancien quartier du Rajol, aux abords de la mairie, à proximité des équipements majeurs (stades, salles de sports, gare, musée). Les polarités commerciales offrent également des poches de stationnement présentent au contact des tissus urbains résidentiels, pouvant potentiellement être mutualisées dans le cas de nouvelles opérations. Même s'il convient de maintenir du stationnement au cœur de ville, notamment pour les résidents de ces quartiers, une réflexion sur la requalification des espaces publics et une amélioration de la gestion des poches de stationnement est à menée.

Saint-Benoit-de-Carmaux

La commune a pris en compte la question du stationnement, en le gérant de façon alternée le long des axes principaux sur l'espace public. Au centre du village, les poches de stationnement sont regroupées sur certaines parties de l'espace public, afin de ne pas réduire l'usage de ces derniers exclusivement au stationnement :



- place du village le long de l'avenue Jean Jaurès
- place de l'église, avec stationnement localisé sur le côté du monument, et sur le front de rue pour les logements
- place de la mairie, principalement dédié au stationnement

Des poches plus secondaires sont localisées aux abords des équipements publics : écoles et plateaux de jeux/sports avec stationnement sous les alignements de platanes, à proximité du cimetière, devant le stade, les ateliers municipaux et la salle de sport.

Blaye-les-Mines

Sur le même principe que les 2 communes précédentes, le stationnement se concentre à proximité des polarités commerciales et des équipements publics. La place de l'église et de la bibliothèque offre plusieurs stationnements. Le long de la RD 988 est présent du stationnement géré de façon linéaire. Quelques poches secondaires sont localisées dans les quartiers de la commune. Sur Blaye-village, le stationnement s'effectue aux abords de l'église, qui est de fait peu mise en valeur.

Le Garric

Les poches de stationnement sont présentes aux abords des équipements constituant la centralité de la commune : mairie, stade, salle de sport, salle polyvalente... A noter de vastes zones de stationnement sur le site de CapDécouverte, dédiées quasi exclusivement aux activités du parc. Elles restent très isolées sur le territoire communal, déconnectées de toutes zones résidentielles.



Parking de la Place de la Mairie, dans le centre urbain de Saint-Benoit-de-Carmaux

Saint-Benoit-de-Carmaux ne possède pas encore de bornes de recharge pour véhicules électrique.

6.3.2. Les réseaux de transports en commun

A. LA DESSERTE FERROVIAIRE



La ligne ferroviaire Toulouse – Albi – Rodez dessert le Carmausin depuis la gare SNCF de Carmaux. Celle-ci est idéalement implantée à proximité des communes de Blaye-les-Mines, Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux. Son accès s'effectue facilement depuis le boulevard Henri Barbusse et Augustin Malroux (Carmaux). L'avenue Jean Jaurès facilite également l'accès aux piétons, depuis le centre-ville de Carmaux et le pôle scolaire près de Saint Benoit situé à moins d'un kilomètre.

Des poches de stationnement sont présentes autour de l'équipement

Le cadencement en semaine n'offre cependant que quelques départs aux heures de pointe de 7h à 9h et de 17h à 19h.



Exemple du lundi au vendredi :

Heures de pointes aux environs des plages horaires 7h- 9h / 17h-19h

Sens Toulouse-Albi-Rodez

<u>Matinée</u>	7h20	8h43	10h40	12h40
----------------	------	------	-------	-------

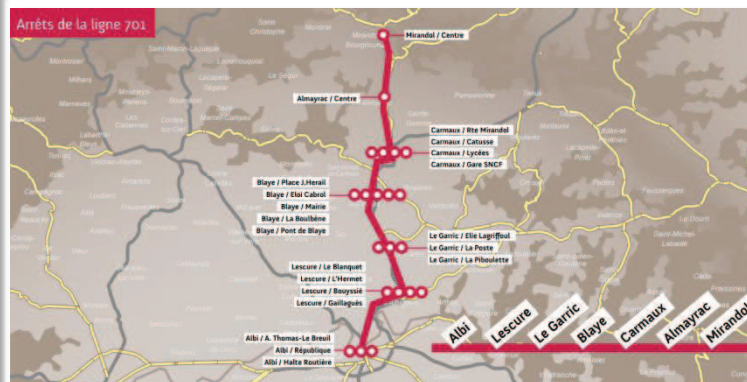
<u>Après-midi</u>	14h03	14h36	15h57	18h05	18h54	19h18	19h53	20h53	22h43
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Sens Rodez-Albi-Toulouse

<u>Matinée</u>	5h19	5h53	6h16	6h44	7h21	8h44	9h32	11h25
----------------	------	------	------	------	------	------	------	-------

<u>Après-midi</u>	13h27	15h29	16h52	18h26	19h54	22h09
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

B. LES LIGNES DE BUS



Ligne de bus départementale – Tarn Bus source : CG81



Le Conseil général du Tarn a mis en place un réseau de bus inter-urbain desservant un grand nombre de communes du département. Les quatre communes du territoire sont desservies par deux lignes. Les trajets sont concentrés sur les heures de pointes :

- **Ligne 701 Carmaux – Albi**, desservant les communes de Carmaux, Blayes-les-Mines et le Garric
6 à 8 départs pendant les heures de pointes (7h à 9h et de 17h à 19)
- **Ligne 711 Carmaux – Cagnac-les-Mines – Albi**, desservant les communes de Carmaux, Saint-Benoit-de-Carmaux, Blaye-les-Mines (village)
2 à 3 départs pendant les heures de pointes (7h à 9h et de 17h à 19h)

A noter la présence d'une **ligne régionale Albi-Rodez 920**, en parallèle au TER, desservant les communes de Carmaux – Blaye-les-Mines – Le Garric, une fois par jour entre 17h et 18h dans le sens Albi-Rodez, et entre 20h et 21h dans le sens Rodez-Albi.

A noter que la municipalité de Carmaux a mis à disposition de ses habitants un service de **transport à la demande** réservé aux plus de 60 ans ou aux personnes présentant un handicap. Ce service pris en charge par le Centre Communal d'Action Sociale fonctionne le mardi après-midi, ainsi que le vendredi matin (jour de marché).

C. LES AIRES DE COVOITURAGES

Le territoire des quatre communes ne dispose pas d'aires de covoiturage. Cependant, deux aires sont présentes à proximité de Carmaux : au Nord du territoire sur la sortie ZA Nord de la RN88 et à l'Est, au niveau de l'échangeur de Rosières, sur la RN88. Elle est positionnée aux abords de la 2x2 voies reliant Albi à Rodez, sur le lieu-dit de la croix de Mille. Elle présente un intérêt pour les mobilités alternatives tournées vers le nord du Tarn, l'Aveyron, mais également en raison du développement économique et des activités sur ce secteur (Intercommunale Z.A Nord – Croix de Mille).



Aires de covoiturage mises en place par le Conseil général du Tarn. Source : CG81

6.3.3. Les mobilités douces

A. L'ITINÉRAIRE DE GRANDE RANDONNÉE



L'itinéraire de Grande Randonnées GR36 parcourt le département depuis Cordes jusqu'au Pic de Nore sur 200km, faisant de lui un axe de randonnée essentiel. Il traverse le Carmausin depuis Saint-Benoit-de-Carmaux, Blaye-les-Mines jusqu'à Le Garric.

Entre patrimoine de l'époque des mines et campagne vallonnée, l'itinéraire offre des points de vue remarquables sur le grand territoire, avec des paysages urbains typiques de la région de Carmaux (cité-ouvrière de Fongrande, Domaine de la Verrerie) et également sur des paysages parfois étonnant comme la dépression issue de l'exploitation houillère du XXème siècle sur le site de Cap Découverte.



Parcours et paysages du GR36 sur le Carmausin

ITINÉRAIRE DE SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX :

La commune de Saint-Benoit-de-Carmaux est actuellement dans l'élaboration d'un itinéraire de randonnée nommé « Une mine d'histoire ». Ce parcours de 5 kilomètres, à la fois touristique et historique, promènera le visiteur de la commune dans les principaux quartiers de la ville : le centre, Fontgrande, Rauquillous... L'objectif pour le randonneur est d'appréhender le paysage carmausin tout en s'informant sur l'histoire de ce territoire.





B. LES CHEMINEMENTS DOUX

Plusieurs cheminements doux sont présents sur le territoire, à l'échelle locale au sein des communes :

Saint-Benoit-de-Carmaux : cheminements piétons entre Fontgrande et les lycées vers Carmaux, nombreuses sentes dans l'espace urbain

Blaye-les-Mines : cheminements doux le long du lac de l'Endrevié et des équipements de loisirs, dans les boisements à l'ouest du quartier de Bellevue, sur le Domaine de la Verrerie

Le Garric : aménagement doux entre le village et la RD 988

Carmaux : cheminements doux avec parcours sportif et patrimonial le long du Cérou et dans les parcs et jardins de la ville, sente dans le tissu pavillonnaire à l'ouest de l'église Sainte Cécile.

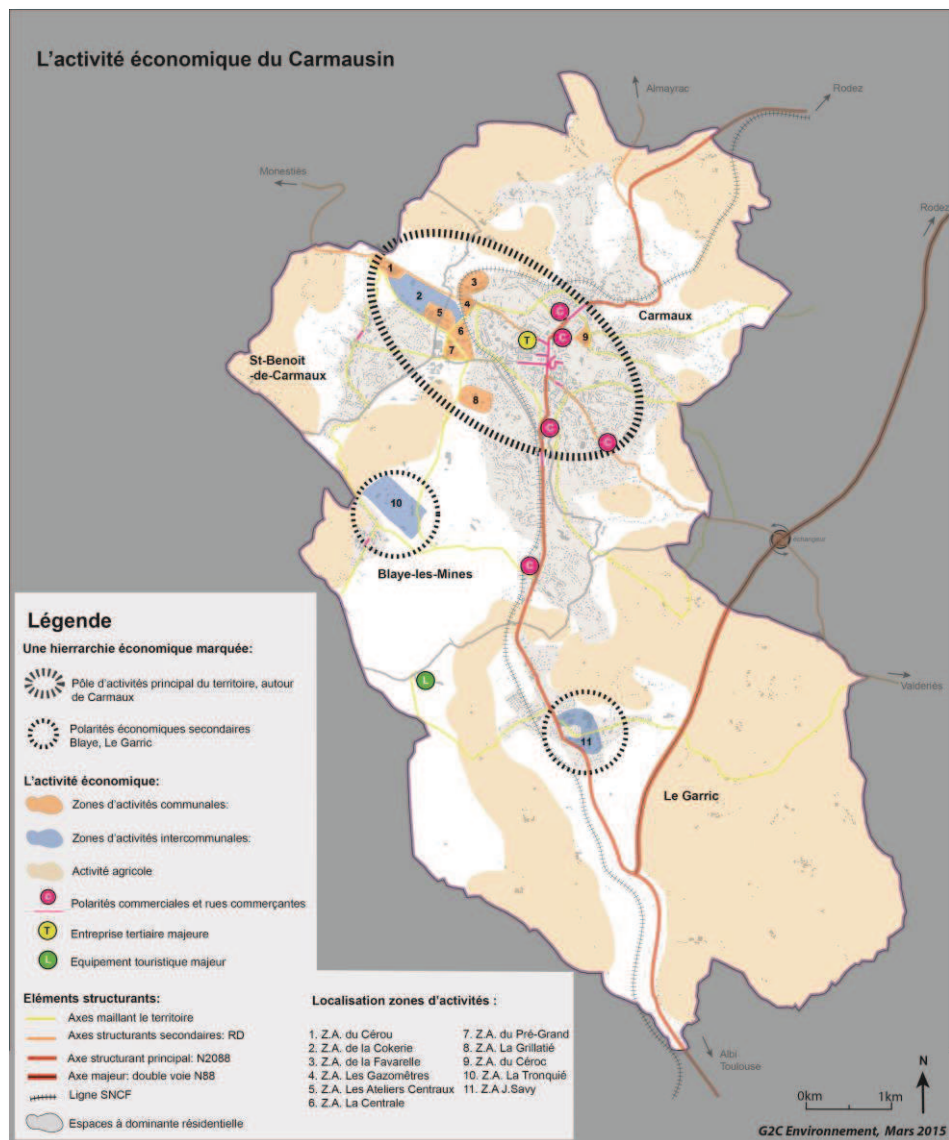
Enjeux pour le territoire du carmausin :

- les difficultés de circulation est-ouest du territoire
- les nouvelles dynamiques liées à la présence de l'échangeur de la RN88 sur la commune de Rosières
- les difficultés de franchissement de la ligne ferroviaire (ex : Pont de Blaye)
- la nouvelle entrée de ville est de Carmaux
- les mobilités douces à l'échelle communale et les continuités avec les autres communes
- la continuité de l'aménagement doux entre Blaye-les-Mines et Le Garric
- la gestion du stationnement et la mutualisation des espaces dédiés
- la qualité de l'espace public des centres et la place de la voiture

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- encourager l'usage des modes doux
- reconnecter les quartiers de la commune avec l'aide des cheminements doux
- requalifier l'entrée de ville depuis Blaye-les-Mines

6.4. UN TERRITOIRE PRÉSENTANT PLUSIEURS POLARITÉS ÉCONOMIQUES

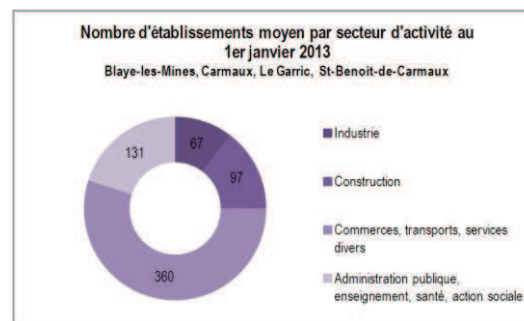


Le territoire du Carmausin présente plusieurs polarités économiques. Les zones d'activités se concentrent principalement sur la partie ouest de Carmaux, sur l'ancien secteur industriel historique du bassin, entre Saint-Benoît et Carmaux. L'activité commerciale est davantage implantée dans le cœur urbain ou en périphérie immédiate, sous la forme de polarités commerciales et de commerces urbains le long des principales avenues.

L'économie du territoire repose principalement sur les secteurs du commerce, des services et de l'artisanat, avec une tendance à la tertiarisation de l'économie qui contraste avec le profil économique que présentait le bassin carmausin le siècle dernier. Cette configuration permet de maintenir des emplois dans le bassin de vie de Carmaux, durement affecté par la chute de l'industrie minière à la fin du siècle dernier :

L'activité économique sur le territoire :

- les zones d'activités intercommunales et communales
- les polarités commerciales le long des axes structurants
- le centre ville de Carmaux avec ses rues commerçantes
- l'activité tertiaire
- l'agriculture en périphérie



Extrait diagnostic socio-démo-économique








6.4.1. Les zones d'activités du territoire, entre reconversion et développement de nouvelles activités

A. LES ZONES D'ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES

Les zones d'activités intercommunales sont présentes sur l'ensemble des quatre communes. Elles sont pris en charge par le syndicat mixte issu de l'association de la Communauté de Communes du Carmausin et celle du Ségala. Le service de développement économique a pour mission sur le territoire de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala :

- la promotion et la valorisation économique
- la réalisation des équipements structurants
- la commercialisation des lots
- l'observation socio-économique
- la mise en place d'études visant à conforter et développer le tissu économique
- l'anticipation des besoins liés à l'activité économique
- la gestion d'immobilier d'entreprises
- l'accueil et la mise en réseau des porteurs de projets.

La **zone d'activités de la Tronquié** est historique sur le carmausin, puisque elle a longtemps été concernée par l'extraction du charbon depuis le puits qui porte son nom. Les anciens bâtiments industriels sont toujours visibles à proximité de la zone d'activité. Elle est située en contre bas du village de Blaye-les-Mines, accessible par la l'axe de contournement D3. Les activités sur la zone sont très diversifiées. On y trouve notamment la plateforme de valorisation des déchets ménagers et le centre de tri du nord du département. Aujourd'hui la zone d'activité dispose encore de deux lots viabilisés à commercialiser, pouvant accueillir de nouvelles entreprises.

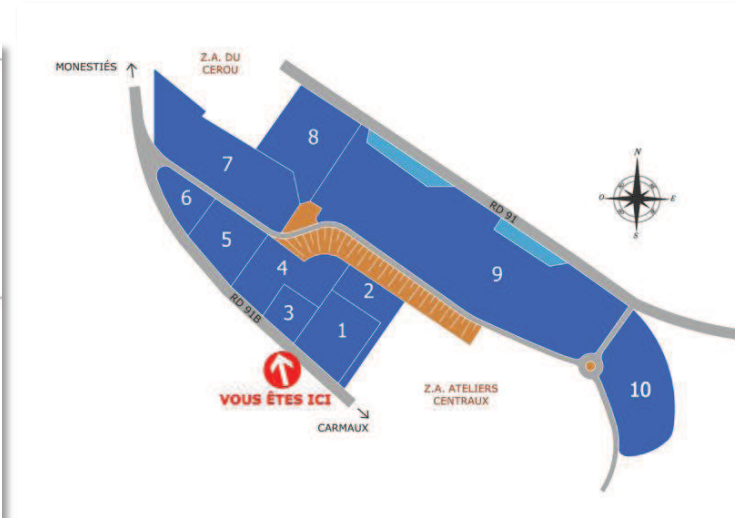
ACTIVITES SUR LA ZONE		
<p>SEPIE 25 personnes Travaux publics Géomé électrique</p> 	<p>DROSTUB INDUSTRIE 21 personnes Transformation de matières plastiques Secteurs bâtiment, travaux publics et agricole</p> 	<p>AT MENUISERIE 2 personnes Artisan/Petitcommerce Agencement de magasins et particuliers Créateur de Meubles Concepteur de Salles de Bain Transformateur en carreau</p> 
<p>SEM 2 99 personnes Métallurgie générale de précision, Usinage</p> 	<p>TREPLY 23 personnes Plateforme de valorisation des déchets ménagers</p> 	<p>PEPINIERE LA MAIN VERITE Culture et vente de plants, arbutus et autres</p> 
<p>BESTOS DU COEUR 1 personne Café</p> 	<p>PORCEGENE 1 personne Fabrication d'articles en céramique</p> 	



Localisation des deux lots commercialisés en jaune – Paysage de la zone d'activités

La **zone de la Cokerie** et également un site historique d'accueil de l'activité économique sur le carmausin. La zone d'activités est principalement située sur la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, bien que la partie sud de la Cokerie déborde sur la commune de Carmaux. Elle a été reconvertie au début des années 2000. Aujourd'hui aucun terrain n'est disponible à la vente. Plusieurs parcelles sont disponibles dont certaines font l'objet d'un projet photovoltaïque, actuellement à l'étude sur la partie longeant le Cérou (environ 1,1 ha). Ces parcelles étant contraintes par une pollution des sols qui limite leur vocation. Un potentiel de 1,8 ha est également disponible sur deux autres parcelles sur la commune de Carmaux.

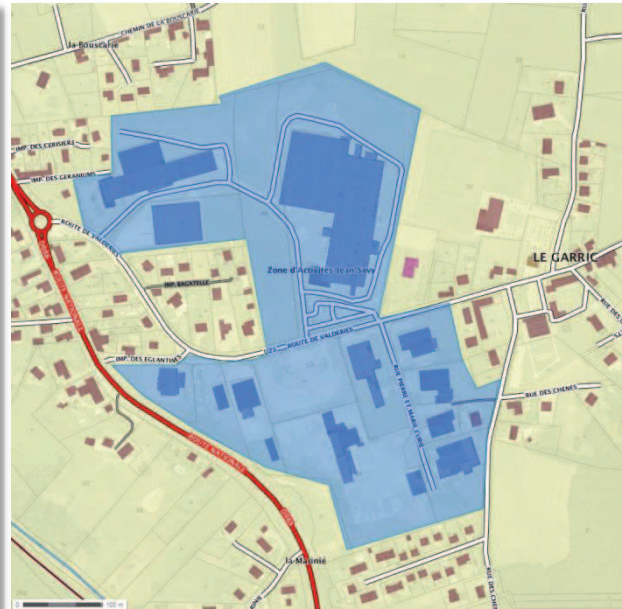
ACTIVITES SUR LA ZONE		
<p>LA POSTE 50 personnes Plateforme de distribution sur 29 communes (27 000 habitants)</p> 	<p>GEDMAT FRANCOIS MATERIAUX 5 personnes Négoce Matériaux</p> 	<p>CHAUSSON MATERIAUX 6 personnes Négoce Matériaux</p> 
<p>AV AUTO 1 personne Vente de véhicules toutes marques</p> 	<p>CEC 26 personnes Fabrication Cartons</p> 	<p>TECHNISOL 75 personnes Chape fluide Article de presse septembre 2013 La Dépêche</p> 



Paysage d'entrée de ville entre activités économiques et espaces résidentiel – Zone de la Cokerie Saint-Benoit-de-Carmaux

La commune de Le Garric est particulièrement marquée par la zone d'activités de J.Savy qui caractérise son entrée de ville. Elle est située à proximité immédiate de la centralité du village et des équipements publics. Très accessible depuis la route Albi-Rodez, elle marque également l'entrée dans le Carmausin. La zone d'activité ne dispose pas de terrain à la vente actuellement. Un terrain reste disponible face au rond point présent devant la zone d'activité mais celui-ci appartient à un propriétaire privé.

Sociétés	Activités
SAPA LACAL	Traitement et revêtement de métaux
SAVOUR MIEL	Biscuiterie
T2P	Transformation et parachèvement de profilés d'aluminium de grande longueur
FRANCE GOURMET	Traiteur
DEDIENNE	Mécanique industrielle
HERMET	Production béton
BABIN	Biscuiterie
CASTANIE	Garage auto
MDS	Portes et fenêtres métalliques



Entreprises présentes sur la Z.A J.Savy – Localisation de la zone d'activité sur la commune de Le Garric et paysages d'entrée de ville



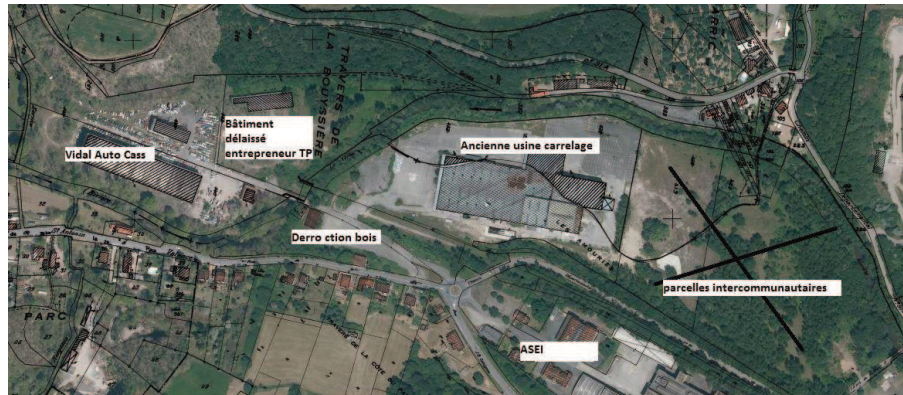
B. LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNALES

Saint-Benoit-de-Carmaux possède une zone d'activité communale, la zone du Cérou d'une superficie d'environ 262 500 m² :

La zone est quasiment en friche actuellement. L'accès s'effectue directement depuis le giratoire, les dessertes des lots sont privées.

Sur le site aujourd'hui :

- une seule entreprise en activité sur la zone : Vidal Auto Cass. A noter que le gérant cherche un repreneur.
- un bâtiment délaissé d'un entrepreneur en travaux publics
- l'ancienne usine de carrelage en friche, à l'abandon qui appartient à un propriétaire privé. La parcelle concernée est située en zone rouge du PPRI.
- l'entrée de la zone, au sud était occupée par l'entreprise Derro Construction bois qui a fermé



L'intercommunalité possède les parcelles qui formaient « l'ancien stade des Amouries », mis aujourd'hui à disposition du Syndicat Cérou-Vère pour l'entretien du Cérou et le stockage de bois . Ces parcelles sont en zone rouge inondable et surtout composées d'amas de gravats et résidus de carrelage étalés sur lesquels la nature a repris ses droits.

6.4.2. Des activités commerciales qui se concentrent sur les axes structurants du territoire et le centre urbain de Carmaux

L'activité commerciale s'organise autour de polarités commerciales présentes en entrée de ville et le long des axes structurants du territoire, puis sous la forme de petits commerces en centre urbain et sur les centralités secondaires. L'offre commerciale répond correctement aux besoins du territoire :

- réponse aux besoins courants des habitants : alimentation, équipement, habillement, avec des accès en voiture souvent inférieurs à 10 min des lieux de résidence
- sites commerciaux facilement accessibles et correctement répartis sur le territoire, bénéficiant d'une bonne visibilité en se situant principalement sur les axes structurants du carmausin, a proximité des lieux de vie
- présence du marché à ciel ouvert de Carmaux le vendredi matin, présent à la fois sur la place Gambetta et sur la place Jean Jaurès. Offre ponctuelle mais très prisée des habitants des quatre communes

Communes	Locaux commerciaux	Surfaces cumulées	Locaux commerciaux vacants	Offre commerciale
Carmaux	256	24622m ²	64	Offre commerciale complète 4 polarités commerciales avec supermarchés Alimentaire, habillement, automobile, équipements de la maison et bricolage, jardineries, restauration Petits commerces divers en centre ville
Blaye-les-Mines	52	7818m ²	6	Offre commerciale complète 1 polarité commerciale avec supermarchés Alimentaire, habillement, automobile, bricolage, jardineries, restauration Petits commerces divers en centre ville
Saint-Benoit-de-Carmaux	6	180	2	Offre de proximité Quelques petits commerces, bar épicerie, presse, pharmacie...
Le Garric	3	60	0	Offre quasi inexistante

Les locaux commerciaux sur le carmausin, données diagnostic SCOT

Plusieurs locaux commerciaux sont vacants, notamment dans le centre de Carmaux, pouvant accueillir de nouvelles activités afin de conforter l'offre commerciale, et répondre aux besoins d'implantations des entreprises. Les petits commerces des polarités secondaires permettent de maintenir certains services de proximité.



Les polarités commerciales standardisées des entrées de villes et des périphéries – Sainte-Cécile, Blaye-les-Mines, Carmaux



Concession automobile le long l'axe Albi-Carmaux en entrée de ville de Blaye-les-Mines

L'entrée de ville entre Le Garric et Carmaux est très marquée par cette fonction commerciale. Les espaces publics sont entièrement dédiés aux véhicules à moteurs aux abords des grandes polarités commerciales, avec de larges surfaces de stationnement et très peu d'aménagements piétonniers. Les abords des voies de circulation sont peu qualitatifs. A noter que la continuité douce aménagée sur la commune de Le Garric s'interrompt à la limite communale de Blaye-les-Mines.



Du petit commerce des centralités secondaires, aux rues commerçantes du centre urbain de Carmaux

Blaye-village, Saint-Benoit-de-Carmaux, Avenue Albert Thomas à Carmaux

A contrario, ces secteurs urbains présentent des espaces publics plus qualitatifs, aménagés pour les piétons et pour faciliter l'accès aux petits commerces. L'espace est partagé entre stationnement, circulations motorisées, et les pratiques déambulatoires qui sont sécurisées (mobilier urbain adapté).

6.4.3. Une activité tertiaire ponctuelle sur le territoire, mais pourvoyeuse d'emplois

L'activité tertiaire est importante notamment à Carmaux dans le centre-ville. Outre l'activité commerciale, les services sont nombreux. La commune accueille également des entreprises qui emploient un nombre important d'actifs sur le territoire :

- Le centre d'appel de la société CCA International est implanté à Carmaux depuis 2002 dans le centre ville. Spécialisé dans la relation client, il emploie près de 400 salariés. L'entreprise surplombe le Parc du Candou,
- A Saint-Benoit-de-Carmaux, sur la zone de la Cokerie s'est implanté le centre de tri de La Poste qui emploie plus de 50 personnes. Cette plateforme de distribution gère la distribution du courrier sur 29 communes, pour un total de 27000 habitants.
- L'A.S.E.I, 1^{er} fabricant européen de boules de Noël (1500000 par an) et fabricant d'archets et d'instruments à cordes (1600 archets/an), emploie 65 salariés et 220 travailleurs handicapés. Elle propose également de nombreux services (nettoyage, blanchisserie, gestion espaces verts...)
- L'offre touristique et le site de Cap Découverte s'inscrit dans cette dynamique, bien que le parc de loisirs souffre d'une faible fréquentation. Une quarantaine d'emplois directs sont liés aux activités du site.

Entreprise CCA International à Carmaux, Centre de tri de la Poste à Saint Benoit, Cap Découverte entre Blaye-les-Mines et Le Garric (photos de droite)



Enjeux pour le territoire du carmausin :

- Le maintien de l'activité économique sur le territoire
- La réalisation de projets d'extension et de développement des activités existantes, s'il y en a.
- L'avenir des zones d'activités communales et leur valorisation
- Le commerce au sein des centralités

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- Maintenir les commerces et services du village rue
- Favoriser la réhabilitation des friches commerciales



6.4.4. Une activité agricole encore présente aux franges de l'espace urbain



L'activité agricole se concentre principalement en périphérie des zones urbanisées et sur une large partie du territoire communal de Le Garric.

Les informations liées à l'activité agricole sont reprises des différents diagnostics agricoles réalisés en juillet 2015 au niveau communal pour les communes de Carmaux, Le Garric ainsi que Blaye-Les-Mines. Concernant la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux, le diagnostic agricole date de 2009. L'ensemble de ces diagnostics ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Registre parcellaire général de 2012 permettant de visualiser où se localise l'activité agricole (gauche)

A. SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX, DES ESPACES AGRICOLES LIMITES

Saint-Benoît-de-Carmaux est une commune peu agricole. La commune dispose d'une superficie totale de 449 hectares dont :

- **128 ha** en surface agricole, soit 29% (source : RGA 2000)
- **28 ha** en surface forestière, soit 6% (source : Inventaire Forestier National)
- **293 ha** dédiés aux autres espaces (dont l'urbanisation et les infrastructures), soit 65%.

Les espaces dédiés à l'activité agricole sont donc limités.

Il en résulte une population agricole présente à la marge puisque Saint-Benoît -de-Carmaux compte seulement 1% d'agriculteurs parmi sa population active alors que ce taux est de 5% pour le Département du Tarn (source : Recensement de la population français, Mars 1999, INSEE).

Par ailleurs, l'agriculture résiste peu face à la pression de l'urbanisation. Le nombre d'exploitations agricoles déclarées à la PAC a diminué d'une exploitation entre 2000 et 2006 et mes surfaces déclarées à la PAC ont elles aussi connues une baisse de 14% entre 2000 et 2006.

Tableau 1 : Evolution du nombre de déclarations PAC

(source : Déclarations PAC 2000 et 2006, DDEA)

	Nombre de déclarants PAC 2000 ⁽¹⁾	Nombre de déclarants PAC 2006 ⁽¹⁾	Evolution du nombre de déclarants PAC entre 2000 et 2006	Surface déclarée en 2000 ⁽²⁾ (ha)	Surface déclarée en 2006 ⁽²⁾ (ha)	Evolution de la SAU déclarée entre 2000 et 2006
Commune	2	1		121	104	-14,1%
Département	6 549	5 958	-9%	302 693	300 104	-0,9%

⁽¹⁾ : le nombre de déclarants PAC correspond au nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune et ayant réalisé une déclaration PAC.

⁽²⁾ : la surface déclarée correspond aux parcelles de la commune déclarées à la PAC quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.

Source : Diagnostic foncier, rural et agricole ; Commune de Carmaux ; Chambre d'agriculture du Tarn, Juillet 2015.

L'espace agricole est composé :

- A $\frac{3}{4}$ de terres labourables, dont 48% en céréales, oléagineux, protéagineux et gel et 28% en prairies temporaires
- A $\frac{1}{4}$ de prairies naturelles

En 2009, lors de la réalisation de ce diagnostic agricole par la Chambre d'agriculture du Tarn, de nombreuses surfaces étaient entretenues par des propriétaires n'ayant pas le statut d'agriculteurs. Il s'agissait de prairies fauchées et ou pâturées par des chevaux.

Tableau 2 : L'assolement

Type	Nombre d'îlots ¹	Surface concernée (ha)	%
Prairies naturelles	15	30	24
Prairies temporaires	19	58	48
Céréales et Oléoprotéagineux	8	34	28
Total îlots		122	100

¹ La somme de chaque ligne de la colonne est supérieure au nombre total d'îlots car certains îlots ont plusieurs types de couverts.

Source : Diagnostic foncier, rural et agricole ; Commune de Carmaux ; Chambre d'agriculture du Tarn, Juillet 2015.

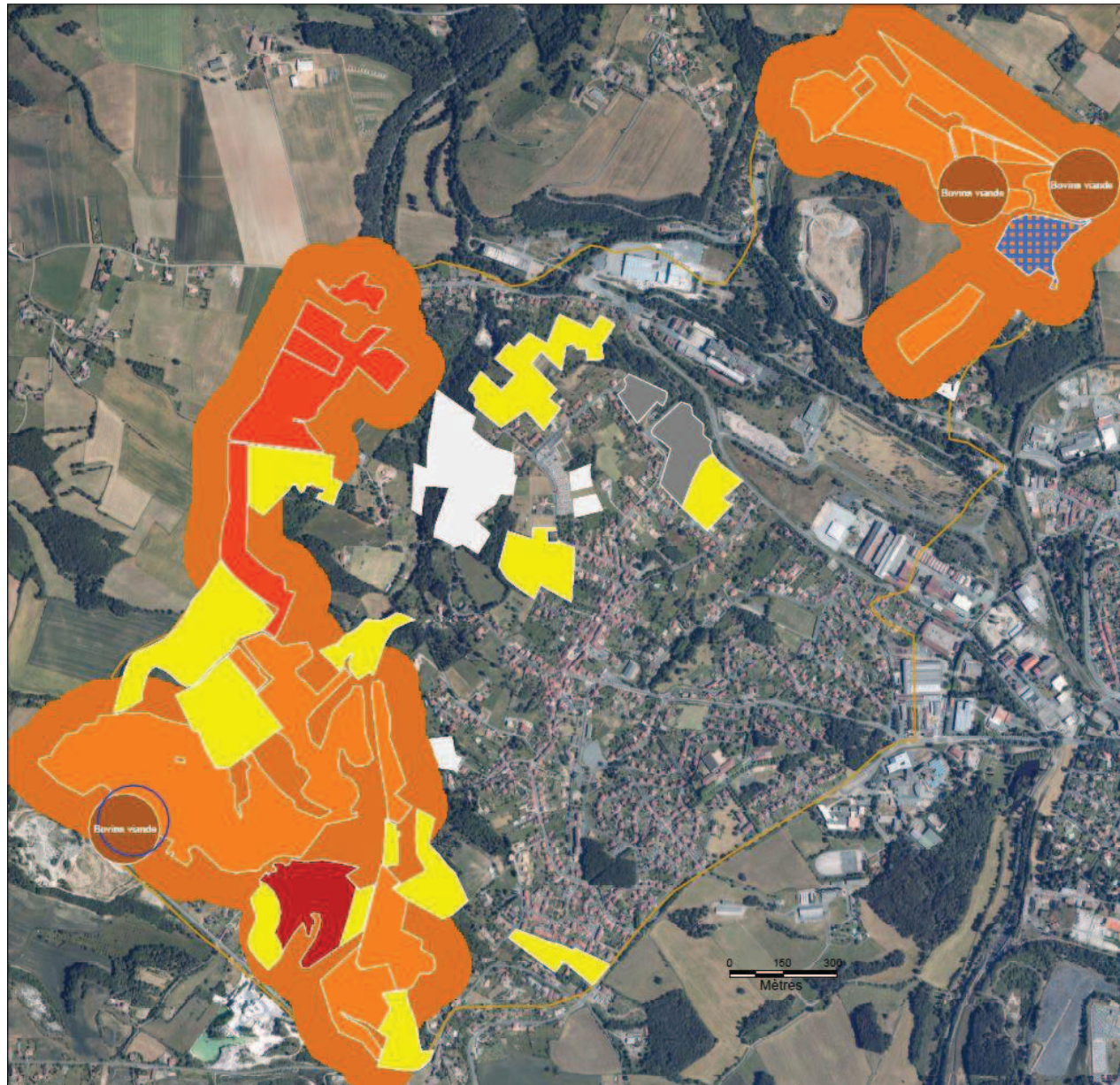
Saint-Benoît-de-Carmaux compte 3 sites agricoles utilisés par 2 structures de la commune. Les sites se localisent en limite Sud-Ouest ainsi que Nord-Ouest de la commune. Parallèlement, 7 exploitations disposent de surfaces mais n'utilisent pas de bâtiment sur la commune.

La commune compte 9 exploitations agricoles. Sur ces 9 exploitations :

- 3 ont leur siège sur la commune et occupent 64% de la SAU communale enquêtée
- 6 ont leur siège sur 5 des communes limitrophes à Saint-Benoît-de-Carmaux,
- Aucune n'a son siège au-delà

Par ailleurs, les 9 exploitations ont ensemble 11 ateliers de production. Sur ces 11 ateliers, 9 sont liés à l'élevage tandis que 2 ateliers sont des ateliers de grande culture. La population agricole est plutôt vieillissante puisque la moyenne d'âge des exploitants de la commune est de 50 ans (7 exploitants ont moins de 55 ans, 1 seul a moins de 40 ans en 2009). La population agricole est donc plus âgée que celle du département du Tarn.

La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage doit être prise en compte puisqu'elle instaure un rayon d'inconstructibilité autour de ceux-ci. Sur la commune, 2 des exploitations agricoles sont soumises au respect du Règlement Sanitaire Départemental.



LEGENDE

Les bâtiments d'exploitation agricole

- Rayon de 100 mètres autour des bâtiments liés à une activité d'élevage - RSD
- Rayon de 100 mètres autour des projets de construction

Les surfaces à enjeux pour l'agriculture

- Plans d'épandage des effluents d'élevage déposés en Préfecture (ICPE A)
- plans d'épandage des effluents d'élevage ICPE déclaration en cours de dépôt en Préfecture
- Surface recevant des effluents d'élevage RSD (partiellement ou en totalité)
- Rayon de 100 mètres autour des surfaces recevant des effluents d'élevage
- Surface irrigable et drainée
- Surface en terres labourables (totalité ou en majorité)

Autres informations

- Surface agricole non répertoriée comme étant drainée, irrigable, recevant des effluents d'élevage...
- Non renseigné
- Contour de la commune

Carte 10 : Synthèse des espaces agricoles et naturels à enjeux

**Diagnostic foncier,
agricole et rural**

Saint Benoit de Carmaux
Edition : novembre 2009





Enjeux pour le territoire du carmausin :

- maintien de l'activité économique sur le territoire
- la réalisation des projets d'extension et de développement des activités existantes
- l'avenir des zones d'activités
- les friches industrielles présentes sur le territoire : ZA du Cérou, usine de la Tronquié
- le commerce au sein des centralités
- l'activité agricole aux franges des espaces urbanisés
- le site de Cap découverte et ses abords
- la qualité des entrées de ville, souvent marquées par l'activité économique

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- conforter l'activité agricole sur la commune en permettant la diversification des exploitations agricoles
- Identifier les espaces agricoles du territoire pour pérenniser leur vocation

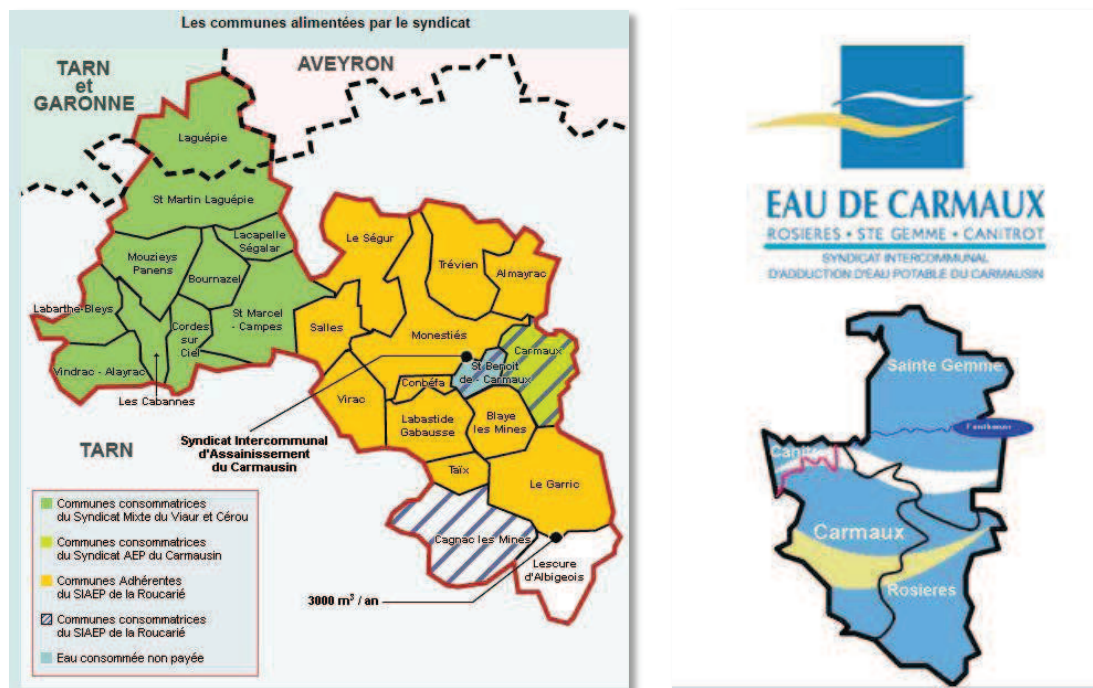
7. GESTION DES RÉSEAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

7.1. RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

7.1.1. Organisation de l'alimentation en eau potable

La gestion de l'eau potable est assurée par deux structures sur le carmausin :

- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Roucarié, est une collectivité émanant des communes la composant qui lui ont donné la compétence eau potable (voir carte). Les communes de Blaye-les-Mines et de Le Garric dépendent de ce syndicat. La ressource en eau provient du barrage de la Roucarié situé au nord du territoire. Même provenance pour l'eau consommée à Saint-Benoit-de-Carmaux, bien que la distribution s'effectue en régie directe. Le SIAEP gère le traitement de l'eau à partir de plusieurs stations
- Carmaux est alimentée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du carmausin, l'eau provient du barrage de Fontbonne.



SIAEP de la Roucarié – SIAEP Eau de Carmaux

7.1.2. Les réseaux d'adduction en eau potable

Saint benoit de Carmaux dispose d'une cessation gratuite de la ressource en eau, sur une station de pompage qui alimente deux réservoirs. La distribution de l'eau est gérée en régie directe.

Seule les Cités minières de Rauquillous et de Fontgrande disposent de leur propre réseau privé alimenté directement par le SIAEP.

Il n'existe pas de captage sur le territoire communal, par conséquent, la commune n'est pas concernée par l'établissement de périmètre de protection. Tous les quartiers de la commune de St Benoit sont desservis par le réseau d'eau potable géré par la régie municipale exceptée sur les quartiers précédemment cités, pris en charge par Néolia.



7.1.3. Organisation de l'assainissement sur le territoire

L'assainissement est pris en charge sur le territoire par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Carmausin qui intervient sur les quatre communes. Ses missions sont de garantir la qualité des rejets dans le milieu naturel, en collectant un maximum d'effluents pour les traiter avant de les rejeter dans les cours d'eau.

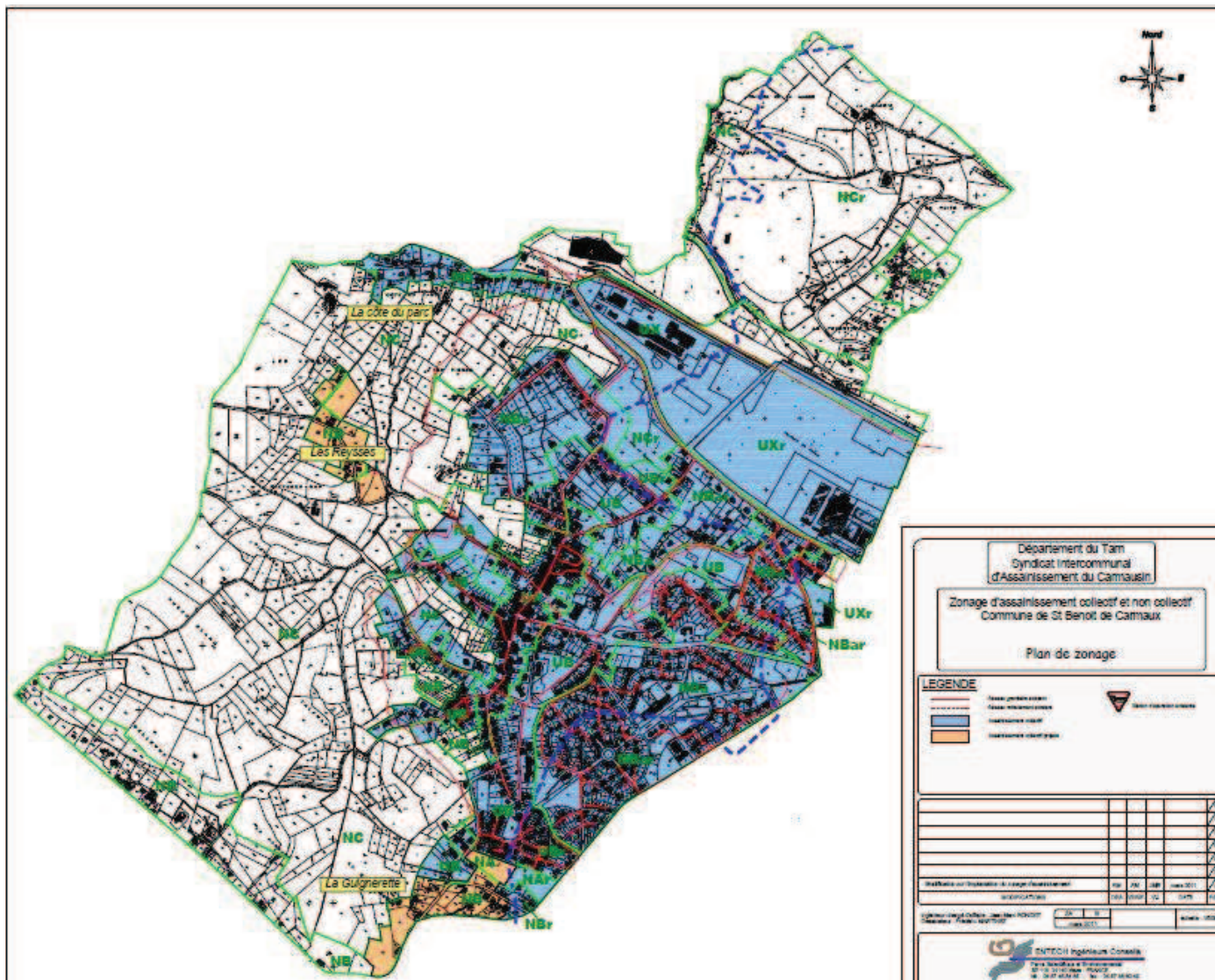
Le SIAC agit pour construire, réhabiliter et entretenir les réseaux, mais également ses installations d'épuration. Le SIAC a également pour mission d'anticiper avec les collectivités l'évolution de l'urbanisation dans un souci de rendre un service efficace à tous les usagers. Les installations en assainissement autonome sont contrôlées par le SIAC afin de faire respecter la réglementation, les obligations techniques auxquelles doivent répondre ces systèmes.

Deux stations d'épurations sont actuellement en service sur le territoire, au nord de Carmaux et Saint-Benoit-de-Carmaux à Valarens d'une capacité de 20 000 EH, et au sud sur la commune de Le Garric, sur le lieu dit *Les Glands*.



7.1.4. Les réseaux d'assainissement collectif et non collectif

Saint-Benoit-de-Carmaux



Le réseau d'assainissement dessert le cœur de ville et ses quartiers adjacents, les cités de Fontgrande, les quartiers de Roquillous et Mosellane ainsi que les zones industrielles. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Valarens sur la commune de Monestiés.

Les quartiers éloignés du centre urbanisé dispose de systèmes d'assainissement autonome : quartier Les Reysses à l'ouest de Saint-Benoit, quartier de La Guignerette, qui comme sur la commune de Blaye-les-Mines, dépend de l'assainissement individuel.

Schéma d'assainissement collectif et autonome de Saint-Benoit-de-Carmaux

7.2. COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

Basé à Blaye-les-Mines, le Syndicat Trifyl prend en charge le tri et le recyclage des déchets. Sur les quatre communes, la collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes. Depuis le 1er janvier 2002 TRIFYL prend la compétence du traitement des déchets ménagers, les collectivités adhérentes assurant pour leur part la compétence collecte. Les équipements de traitement existants sont transférés au Syndicat départemental.

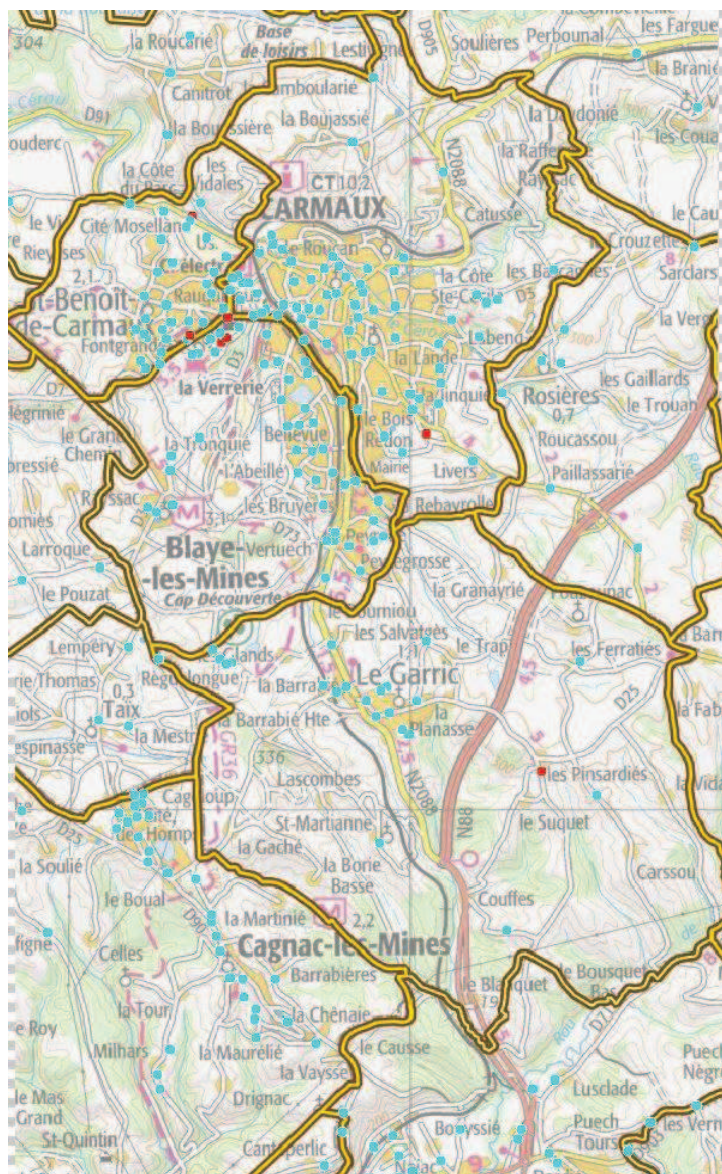
Les membres du Syndicat TRIFYL sont le département du Tarn et des intercommunalités chargées de la collecte (regroupant 331 communes). Au 1^{er} janvier 2013, 305 000 habitants sont concernés sur un territoire de plus de 6 000 km². Il comprend, outre le département du Tarn, des communes de la Haute-Garonne adhérentes au SIPOM de Revel ainsi que des communes de l'Hérault, adhérentes à la communauté de communes du Pays Saint-Ponais.



Carte du territoire d'intervention du Syndicat Trifyl sur le département du Tarn

Le centre de tri et de valorisation des déchets est situé sur le territoire du carmausin, au sein de la zone d'activité de la Tronquié situé à Blaye-les-Mines.

7.3. PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE



La localisation des poteaux incendie à l'échelle du territoire, se concentre dans les zones urbanisées où le risque d'incendie est le plus marqué, du fait de la concentration des zones d'habitat.

Chaque quartier est équipé de poteaux incendie pour faciliter l'intervention des pompiers.

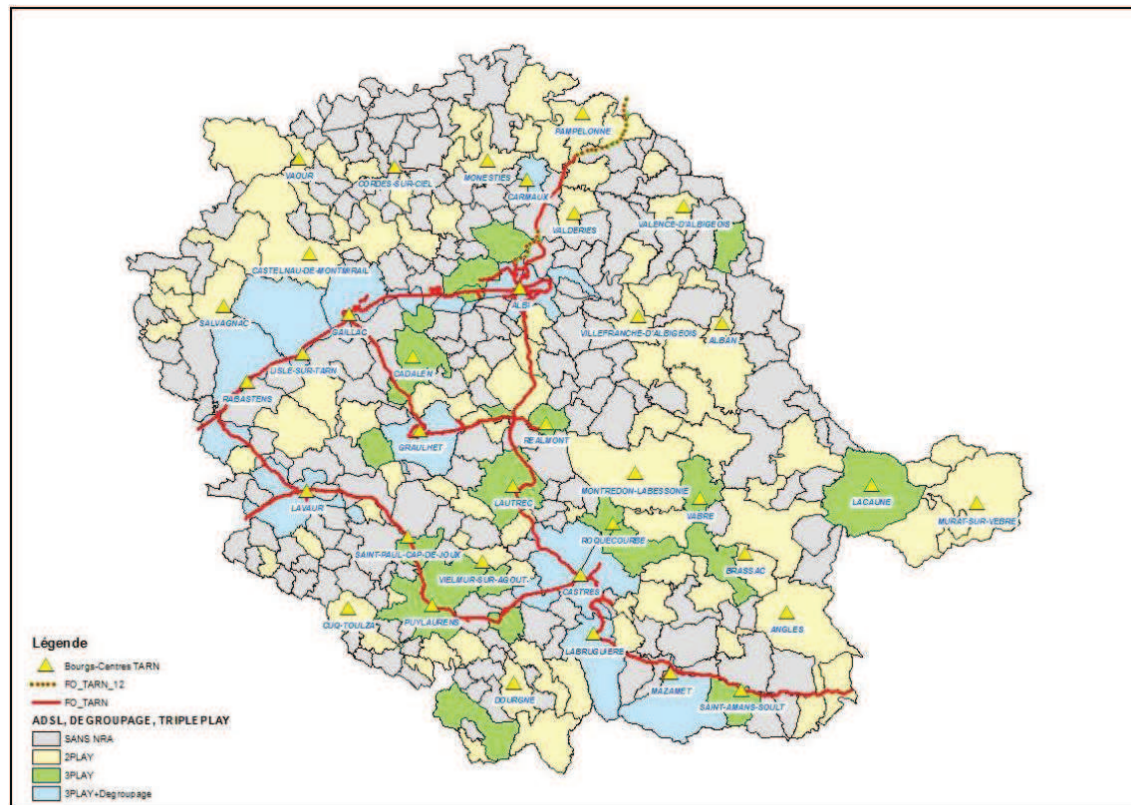
7.4. RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

Les communes du carmausin ne sont pas encore desservies par un réseau FTTH, permettant le raccordement au réseau fibre optique. Les technologies ADSL, ReADSL, ADSL2+, VDSL sont cependant disponibles sur le territoire, permettant l'éligibilité à la TV par internet.

La commune de Carmaux dispose d'un nœud de raccordement abonné (NRA) permettant l'accès aux services numériques haut débit.

Blaye-les-Mines, Le Garric et Saint-Benoit-de-Carmaux, dépendent d'équipements situés sur les communes périphériques :

Commune	NRA sur la commune	NRA situé sur une autre commune, auquel est raccordée la commune
Carmaux	NRA CAR 81	NRA CAG81, Cagnac-les-Mines
Blaye-les-Mines		NRA CAR81, Carmaux NRA CAG81, Cagnac-les-Mines
Le Garric		NRA LAP81, Laperouse-Albi NRA CAR81, Carmaux
Saint-Benoit-de-Carmaux		NRA CAR81, Carmaux NRA TIE81, Monestiés



Dégroupage ADSL
 Source : CG81, 2012



Enjeux pour le territoire du carmausin :

- anticipation des besoins en matière de gestion des eaux usées
- anticipation des besoins en matière d'alimentation en eau potable
- bon état et fonctionnement des réseaux
- équipement des zones à urbaniser

Enjeux pour la commune de Saint-Benoit-de-Carmaux :

- prévoir les réseaux suffisants pour accueillir de nouveaux logements

8. SYNTHÈSE DES ENJEUX À L'ÉCHELLE DES QUATRE COMMUNES



Volet évolution urbaine :

- la prise en compte de la construction historique du territoire
- la conservation des quartiers historiques
- la prise en compte des qualités urbaines des différents tissus urbains et des problématiques soulevées

Volet tissus urbain :

- l'avenir des cœurs d'îlots des centres urbains et leurs qualités urbaines
- les nombreux jardins et espaces verts qui jalonnent de nombreux quartiers
- les caractéristiques des cités ouvrières historiques, les qualités architecturales et patrimoniales du bâti (ex :Fontgrande)
- les parcelles agricoles enclavées aux franges des espaces urbanisés
- les qualités urbaines et architecturales des nouvelles opérations et des nouveaux lotissements, et les paysages urbains qu'ils produisent
- les paysages et les percées visuelles situées sur les lignes de crêtes, à la merci de l'urbanisation linéaire, au coup par coup des coteaux
- la fonctionnalité urbaine des nouveaux espaces urbanisées (optimisation foncière, continuité des dessertes locales....)
- la diversité des typologies d'habitat au regard des tendances sociodémographiques du territoire (vieillesse de la population, diminution de la taille des ménages...)



Volet consommation foncière :

- la modération de la consommation de l'espace à l'horizon du PLU
- la densification des espaces bâtis et des tissus urbains existants
- l'urbanisation des parcelles enclavées, notamment au contact des zones déjà bâties
- une ouverture mesurée des zones à urbaniser
- le choix des secteurs à ouvrir, et des secteurs à fermer

Volet équipement :

- l'anticipation des besoins du territoire en matière d'équipements
- les extensions potentielles des équipements actuels du territoire
- l'intégration dans le plan de zonage des secteurs accueillant de nouveaux équipements

Volet mobilité :

- les difficultés de circulation est-ouest du territoire
- les nouvelles dynamiques liées à la présence de l'échangeur de la RN88 sur la commune de Rosières
- les difficultés de franchissement de la ligne ferroviaire (ex : Pont de Blaye)
- la nouvelle entrée de ville est de Carmaux
- les mobilités douces à l'échelle communale et les continuités avec les autres communes
- la continuité de l'aménagement doux entre Blaye-les-Mines et Le Garric
- la gestion du stationnement et la mutualisation des espaces dédiés
- la qualité de l'espace public des centres et la place de la voiture



Volet activité économique :

- le maintien de l'activité économique sur le territoire
- la réalisation des projets d'extension et de développement des activités existantes
- l'avenir des zones d'activités
- les friches industrielles présentes sur le territoire : ZA du Cérrou, usine de la Tronquié
- le commerce au sein des centralités
- l'activité agricole aux franges des espaces urbanisés
- le site de Cap découverte et ses abords
- la qualité des entrées de ville, souvent marquées par l'activité économique

Volet gestion des réseaux et de l'environnement :

- l'anticipation des besoins en matière de gestion des eaux usées
- l'anticipation des besoins en matière d'alimentation en eau potable
- le bon état et fonctionnement des réseaux
- l'équipement des zones à urbaniser